

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

D A N S C E N U M E R O

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (P. 1-5)

Vers une internationale du voyage aérien

IV - Le projet SITA-ITT

- L'OPINION DE LA SEMAINE (P. 6-9)

Croissance économique et croissance bancaire (II)

Par O.G. Pirkham

Directeur Général Adjoint de la Deutsche Bank

- LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL (P. 10-16)

Les négociations avec la Suède, la Suisse et l'Autriche ; Grande Bretagne : la Commission et la période de transition ; Calendrier Européen ; Une nouvelle formule en matière de recherche et développement.

- EUROFLASH (P. 17-45)

Sommaire analytique, P. 17

Index alphabétique, P. 43

N° 587 - 17 Novembre 1970

LT
GV
JB
KL
EK
DS
MO

LIBRARY

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e

MUNDI-PARIS

Tél. : 704.53.20

Télex : 27 989

CCP PARIS 3235-50

DIRECTEUR Paul WINKLER
Directeur Adjoint Charles RONSAC
RÉDACTEUR EN CHEF André GIRAUD
Service Informations { Guy de SAINT CHAMAS
Alain-Yves BUAT
Rudiger BARTHAUER
Service Études et Documentation Gabriela KAHLIG
Institutions Européennes Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cyprés
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

L A L E T T R E D E L A S E M A I N E

A mesure que l'avion perdait son caractère de moyen de transport réservé à une élite aventureuse et entraînait plus avant dans les moeurs, les compagnies aériennes avaient plus de difficultés à régler la question - vitale pour elles - du remplissage optimum de leurs appareils. Les méthodes quelque peu artisanales de réservation qui donnaient à peu près satisfaction il y a une vingtaine d'années se sont rapidement montrées inappropriées, et il a fallu les mécaniser d'abord, puis les automatiser. C'est ainsi que les principales compagnies en sont venues peu à peu à se doter à cet effet d'ordinateurs de très grande puissance (voir Lettres n^{os} 582, 583 et 584).

Pourtant, il s'avère qu'un système d'ordinateur limité à une seule compagnie, si perfectionné soit-il, ne suffit déjà plus. Il est en effet de plus en plus rare qu'un voyageur s'adressant pour ses réservations à une compagnie puisse effectuer en totalité le parcours qu'il envisage à l'aide des seuls services de cette compagnie. Soit que les horaires proposés ne lui conviennent guère. Soit que son itinéraire comprenne des escales qu'elle ne dessert pas, ce qui pose tout le problème des correspondances avec les lignes des autres compagnies. Or si l'ordinateur connaît à fond toutes les possibilités de "sa" compagnie, il ne connaît rien - et ne peut rien connaître des possibilités réelles et immédiates des autres, sauf dans les cas, relativement peu fréquents, où ces autres compagnies ont des accords avec celle à qui appartient l'ordinateur, ou bien assurent des correspondances obligatoires avec elle.

C'est précisément ce besoin croissant d'intercommunications entre compagnies qui explique le succès rencontré par la Société Internationale de Télécommunications Aéronautiques (SITA). Créée en juin 1969, celle-ci est une coopérative organisée à l'origine par quelques sociétés de transport aérien, surtout européennes, pour assurer entre elles des liaisons rapides, des échanges d'informations et de services qui, dès cette époque, apparaissent utiles, sinon indispensables. Depuis sa naissance, elle procède donc, au bénéfice des associés, à la transmission de tous les messages de caractère professionnel et technique qui intéressent leur fonctionnement et leurs liaisons extérieures. En fait, elle est un système de télécommunications à la disposition permanente des coopérateurs.

En peu d'années, la SITA s'est développée considérablement. Elle compte aujourd'hui quelque 140 compagnies membres réparties à travers le monde. Pour suivre l'évolution des trafics, elle a sans cesse perfectionné son équipement et ses moyens de transmission. Son ordinateur central, installé à Neuilly, à la périphérie de Paris, communique avec les terminaux de ses adhérents. Ainsi réalise-t-elle cette intercommunicabilité qui, de plus en plus, est jugée indispensable et dont les bénéficiaires souhaitent même qu'elle s'accélère au point de devenir quasi instantanée.

Mais, bien que cette organisation ait toujours fait preuve d'une grande efficacité, elle comportait tout de même un point faible : alors que la SITA était en mesure, à son siège, de procéder automatiquement à la centralisation et à la réexpédition de tous les messages reçus, chaque compagnie membre continuait à traiter manuellement ces messages, tant à l'envoi qu'à la réception. A supposer, par exemple, qu'un voyageur néerlandais s'adresse à la KLM pour une réservation portant sur un parcours Amsterdam-New York-Cleveland-Toronto-New York-Amsterdam, comment les choses se passaient-elles ?

Pour la KLM, l'étape Amsterdam-New York et retour ne soulève évidemment aucune difficulté. En revanche, l'étape New York-Cleveland est, compte tenu de l'heure demandée, du ressort de la compagnie américaine United Airlines, et le trajet Cleveland-Toronto concerne Air-Canada, seule compagnie à relier directement ces deux villes. La compagnie envoie donc à la SITA deux messages, l'un destiné à United Airlines, l'autre à Air Canada. Mais ces messages, il faut d'abord les noter lors de l'appel téléphonique du candidat voyageur, puis les transcrire sur bandes perforées car c'est de cette manière seulement qu'ils peuvent être, ensuite, expédiés à la SITA. Là, ils sont traduits dans le code approprié avant de partir chez leurs destinataires. A leur arrivée, ils doivent être décodés, puis recodés pour entrer en ordinateur.

Cependant, aux différentes étapes de leur parcours, vingt ou cinquante autres messages sont en instance : d'où des délais d'attente. Il se peut aussi que, compte tenu du décalage horaire, ils parviennent à destination alors que les bureaux sont fermés. De toutes façons, les réponses données par United Airlines et Air Canada devront suivre, en sens inverse, un processus identique avant d'être répercutés par la SITA à la KLM à Amsterdam. Au total, cet échange se déroulera, en raison de la charge habituelle des lignes, dans un délai moyen de 24 heures, ce qui laisse au candidat voyageur tout le temps nécessaire pour changer d'avis et décliner finalement les propositions qui lui seront faites.

Si, en revanche, l'ordinateur de la KLM avait pu dialoguer en direct avec les machines d'United Airlines et d'Air Canada, la situation aurait été toute différente : en quelques

secondes, le dialogue aurait permis d'avoir à Amsterdam toutes les réponses souhaitées sans aucune autre manipulation. Voilà, pour l'essentiel, en quoi le projet élaboré en commun par la SITA et la compagnie américaine ITT-International Telephone & Telegraph constitue une innovation inappréciable : établir d'un bout du monde à l'autre un dialogue sans intermédiaire entre les ordinateurs dont sont équipées les compagnies adhérentes à la SITA. Or comme chacun de ces ordinateurs est lui-même relié par de multiples terminaux (simples claviers de machines à écrire) aux différents bureaux locaux de la compagnie à laquelle il appartient, on imagine aisément la variété presque infinie des combinaisons possibles. La KLM peut s'entendre, en temps réel, avec United Airlines et Air Canada; mais, tout aussi bien, l'agence de la Lufthansa à Hambourg peut le faire avec celle de la Japan Airlines à Osaka : il suffit pour cela que ces deux agences disposent d'un terminal relié à l'ordinateur de la compagnie à laquelle chacune appartient. Ainsi chaque adhérent de la SITA, à condition de s'être doté d'un système central de réservation à base d'ordinateur, peut connaître en temps réel (2 ou 3 secondes, c'est-à-dire instantanément) les disponibilités effectives en places de tous les autres adhérents sur n'importe quelle ligne.

C'est il y a quatre ans environ que la SITA s'est vu charger par ses membres d'étudier les méthodes permettant d'accélérer les communications entre eux, et c'est après de multiples analyses préalables qu'elle a finalement décidé de confier à l'ITT la mise au point pour son compte de ce nouveau réseau mondial de télécommunications. Un tel choix lui a été dicté principalement par l'ampleur des moyens financiers aussi bien que techniques de cette entreprise qui, indépendamment de son expérience en matière de câbles à longue distance, est également rodée aux problèmes soulevés par les télécommunications à base d'ordinateurs du fait notamment de sa participation aux programmes Intelsat. En principe, l'investissement prévu est supérieur à \$ 100 millions; les premiers essais commenceront en 1972 et le système entrera dans sa phase opérationnelle en 1973. Ainsi s'esquisse déjà ce qu'on peut bien appeler une véritable "Internationale" du voyage par avion.

Devant cet énorme programme, bien des questions se posent évidemment. Et, d'abord, celle-ci : qui aura accès à ce réseau mondial de transmissions instantanées ? L'accès sera-t-il limité aux quelque trente grandes compagnies aériennes qui, tout en étant membres de la SITA, possèdent elles-mêmes leur propre système interne de réservation et leur propre ordinateur prêt à se brancher sur le réseau mondial en gestation ? Mais que deviennent alors les cent dix autres compagnies membres de la SITA, qui n'ont pas l'envergure suffisante pour justifier la possession d'un système propre de réservation électronique. La question est grave car, pour elles, il s'agit peut-être de vie ou de mort. Devront-elles se doter d'un tel système alors que, à dire d'experts, cette opération, qui représente un investissement minimum de \$ 20 mil-

lions, ne se justifie vraiment qu'au-dessus de deux millions de passagers par an et que beaucoup d'entre elles sont bien loin d'atteindre des chiffres de cette importance ? Devront-elles alors renoncer à tout raccordement au réseau international ?

En fait, il semble que le développement du time sharing est de nature à résoudre ce problème de façon satisfaisante. En effet la SITA, qui dispose de tous les équipements nécessaires, estime qu'il est de sa vocation d'en faire bénéficier ses adhérents. Il suffira donc que les compagnies moyennes, et même petites, s'équipent d'un terminal relié à l'ordinateur central de la SITA, par l'intermédiaire duquel elles auront alors accès au réseau mondial. Or la location d'un terminal ne coûte guère que \$ 200 par mois : pour ce prix modique, les compagnies pourront utiliser les équipements de la SITA en temps partagé - ce qui, d'ailleurs, n'impliquera aucun retard dans les services demandés en raison de la vitesse de travail de l'ordinateur central.

Mais les compagnies aériennes ne sont pas les seules à s'interroger sur leur éventuel accès au système SITA-ITT. La question intéresse en effet aussi au premier chef les agences de voyage, dont la vocation est précisément de donner satisfaction aux demandes de réservation les plus diverses, et cela dans les délais les plus brefs. Ces entreprises devront, à leur tour, se raccorder à l'ordinateur central par un terminal. Le champ des utilisateurs potentiels ne s'arrête d'ailleurs pas là. Déjà les entreprises hôtelières, les firmes de location de voitures sans chauffeur, bref toutes les affaires qui vivent du tourisme international, en sont à réfléchir à la nécessité de se raccorder au réseau mondial. Cet afflux, passablement hétérogène, compliquera sans doute les choses. Sans doute faudra-t-il procéder par étapes, au risque de mécontenter certaines catégories de candidat. L'exemple américain montre cependant qu'en ce domaine rien n'est impossible.

Quand prit forme, il y a quelques années, le système "Sabre" mis au point par la compagnie IBM pour le compte de la plus grande entreprise aérienne mondiale, American Airlines, les sarcasmes ne manquèrent pas. En fait, "Sabre" a fait la preuve de son efficacité et, grâce à lui, American Airlines assure notamment toutes les réservations concernant ses propres vols et les correspondances souhaitées pour ses clients. En attendant qu'il devienne possible d'élargir la capacité du système aux réservations de voitures, d'hôtels, etc...

Au surplus, "Sabre" n'est pas unique en son genre : "Telemax" est un autre système de grande ampleur élaboré par la compagnie Wellington Computer. Ce système couvre plus de 1.500 hôtels répartis sur l'ensemble des Etats-Unis et assure par ordinateurs toutes les réservations de ses clients. Comme il est naturel, un rapprochement s'est effectué entre ses exploitants et ceux de "Sabre" en vue d'un échange de services. Cet accord apparaît d'autant plus important qu'American Airlines fait par-

ticiper à son projet non seulement l'ensemble de ses bureaux de vente de billets, mais aussi de nombreuses agences de voyages.

Un autre système encore fonctionnant à grande échelle est celui qu'IBM a mis sur pied à Memphis pour les services de réservation hôtelière de l'American Express. Grâce à quoi, en un délai insignifiant, il est devenu possible de s'assurer une chambre d'hôtel d'un bout du monde à l'autre, puisqu'American Express bénéficie d'accords lui garantissant un total de plus de 300.000 chambres sur les cinq Continents. Le système s'est récemment élargi avec la conclusion d'un accord avec la BOAC (British Overseas Airways Corporation), qui met à la disposition d'American Express toutes ses places d'avion disponibles.

L'Europe ne fait donc ici que se lancer dans une voie déjà solidement défrichée. En fait, le circuit avion-hôtel-voiture-loisirs (par le truchement des agences de voyages) est déjà presque bouclé aux Etats-Unis. Un peu partout, des contacts sont pris avec les compagnies de chemin de fer, dont le problème est analogue à celui des compagnies aériennes, et qui souhaitent, elles aussi, entrer dans le circuit.

L'originalité du projet SITA-ITT réside, plus que dans l'énormité des moyens mis en oeuvre - que l'on peut retrouver dans d'autres systèmes existants - dans le fait que, pour la première fois - et avant tout autre prolongement - une mise en pool instantanée des ressources en places d'avion des principales compagnies aériennes du monde va être réalisée. S'il n'invente rien par conséquent, ce projet a le mérite d'imprimer une énorme accélération à l'évolution en cours. Ce qui soulève, finalement, une question d'ordre quasi-politique : ceux qui, comme SITA et ITT, sont sur le point de coiffer une partie essentielle des déplacements dans le monde entier, n'acquièrent-ils pas une inquiétante puissance ? Mais cela est une tout autre histoire



CROISSANCE ECONOMIQUE
ET CROISSANCE BANCAIRE (II)

par O.G. Pirkham

Directeur Général Adjoint de la Deutsche Bank

En ce qui concerne la concentration des banques en Allemagne, elle se caractérise par la régression du nombre des banquiers privés, revenu au cours des quinze dernières années de 222 à 184, par la diminution de celui des petites mutuelles de crédit, et en même temps par l'augmentation du nombre des guichets à la disposition de la clientèle, notamment grâce au développement des réseaux de succursales des grandes banques. Le courant d'absorptions a été particulièrement important parmi les banquiers privés ainsi que les établissements centraux du secteur des caisses d'épargne (les Girozentralen). Ici, l'une des opérations qu'il faut mentionner parce qu'elle a modifié de façon marquante la structure du secteur bancaire est la fusion de la Westfälische Landesbank-Girozentrale de Münster et de la Rheinische Girozentrale de Düsseldorf pour donner naissance à la Westdeutsche Landesbank (1).

Une autre fusion importante, celle des deux ou trois grandes banques régionales bavaroises, en est encore au stade de projet. Il est fort possible qu'on assiste là à la création d'une communauté entre une banque régionale privée, la Bayerische Vereinsbank, et une banque d'Etat, la Bayerische Staatsbank avec l'éventualité de voir s'y joindre la Bayerische Hypotheken- und Wechselbank, en dépit de l'attitude d'attente observée présentement par celle-ci.

En Grande-Bretagne, le mouvement a été sensiblement plus important, avec notamment la fusion entre la Barclays et la Martins Bank et celle de la National Provincial Bank avec la District Bank et la Westminster Bank pour former la National Westminster Bank. Les entités ainsi formées atteignent des dimensions qui, mesurées au nombre d'agences, de personnes occupées et de montants des bilans, dépassent largement celles de toutes les au-

(1) Voir la première partie de cet article dans notre n° 586 p. 5-8.

tres banques européennes. Mais le mouvement aurait été plus puissant encore s'il ne s'était heurté au "Monopolies and Merger Act" de 1965 et, dans un cas déterminé au moins, à l'hostilité de la "Monopolies Commission".

Quoi qu'il en soit, ces opérations n'ont pas entraîné de réduction notable du nombre des guichets à la disposition de la clientèle, bien que certaines succursales aient été fermées pour des raisons de rationalisation. C'est ainsi qu'après la fusion de la Barclays et la Martins Bank, 105 bureaux ont été fermés et que d'ici 1975 leur nombre devra être amputé de 235 au total, dont environ 150 ayant appartenu à la Martins Bank. Les défections de clientèle qui peuvent en résulter semblent avoir été admises dans le cadre des mesures de rationalisation. Cette politique témoigne d'ailleurs du fait que la Grande-Bretagne est "over-banked". Il est vrai qu'en Allemagne aussi, on pourrait en venir à des fermetures de succursales dans un cadre élargi si les caisses de crédit artisanales et rurales accroissaient encore le nombre de leurs fusions.

En France, on observe aussi une forte tendance à la concentration dans le domaine bancaire avec, semble-t-il, une bienveillance marquée des autorités de tutelle. Les Pays-Bas ont connu plusieurs concentrations importantes, et en particulier celles qui ont donné naissance à l'Amsterdam-Rotterdam Bank, à l'Algemene Bank Nederland ou à la Bank Mees & Hope. En Irlande également se dessine dans le secteur bancaire un processus de concentration qui en modifiera profondément l'image.

La Suisse, en raison de sa position de plaque tournante du capital international, a vu ses grandes banques connaître une vive expansion, marquée entre autres par l'absorption d'un certain nombre d'établissements plus petits. Entre 1955 et 1969, on a compté 41 fusions, dont cependant une seule, celle de la Bankgesellschaft et de l'Interhandel, revêt une véritable importance.

En revanche, en Autriche, en Italie, au Portugal, en Belgique et en Suède, le mouvement ne s'est encore pas vraiment engagé. Il en va de même en Espagne, où l'on a noté cependant quelques velléités, dont l'une très remarquée, il y a 3 ou 4 ans: mais un régime fiscal particulièrement rigoureux pour les fusions a freiné ces velléités. Tout au moins les plus importantes.

La Norvège, que l'on peut aussi considérer comme "over-banked", a connu au cours de ces quinze ans plusieurs vagues de fusions auxquelles ont succombé 109 banques, soit près de 16 % du total, et de nombreux guichets ont été fermés. On relève une situation analogue au Danemark. La raison pour laquelle l'évolution dans ces deux pays diffère de celle du reste de l'Europe tient à ce que l'industrialisation grandissante et l'expansion urbaine exigent des banques plus puissantes, si bien que des établissements plus petits, n'ayant souvent qu'une importance locale, ont été contraints soit de fusionner, soit de disparaître.

Au Japon, le secteur bancaire est peu perméable aux fusions, bien que l'industrie connaisse ce phénomène d'une façon quasi quotidienne. La raison pourrait en être, entre autres, la fâcheuse expérience faite avec la banque Teikoku pendant la période 1943-1948. A cette époque, le gouvernement contraignit les banques Dai-Ichi et Mitsui à fusionner. Mais, en raison de leurs structures historiques différentes et plus particulièrement de leur très forte imbrication dans leurs groupes respectifs, à savoir Mitsui-Zaibatsu et Futukawa, elles ne purent jamais parvenir à former une unité cohérente.

Une seconde expérience, tout aussi négative, eut lieu début 1969 lorsque la Mitsubishi Bank (bilan d'environ 23 milliards de DM) et la Dai-Ichi Bank (bilan d'environ 16 milliards de DM) annoncèrent leur intention de fusionner. L'une des raisons de l'échec de ce projet a été que les employés des banques japonaises sont fortement marqués par l'esprit et l'ambiance de leur société, au point que les initiés sont souvent capables de dire, après un court entretien, à quelle banque appartient leur interlocuteur. Ainsi, la fusion des deux banques aurait-elle imposée aux employés, sur le plan purement personnel, de gros efforts d'adaptation. Quoi qu'il en soit, il est vraisemblable que ce nouvel insuccès constituera un frein supplémentaire aux fusions, même si elles s'avèrent nécessaires. Toutefois on peut penser que l'extension grandissante des entreprises industrielles et le renforcement des tensions sur le marché du travail pousseront d'ici quelques années les banques à considérer ce problème d'une façon nettement plus positive.

Il y a peu d'années encore, l'"international banking" consistait essentiellement à financer et favoriser le commerce mondial. Cette mission reste naturellement d'une parfaite actualité puisque les échanges mondiaux ont atteint en 1969, pour les seules exportations, une valeur d'environ \$ 250 milliards. Mais, pour cette forme classique de l'intégration économique, le système des correspondants bancaires et des représentations propres reste suffisant. Récemment cependant, la nécessité s'est fait jour - à partir des USA - de réorienter ce système. Pendant la décennie écoulée, les investissements à l'étranger des pays industriels ont pris une ampleur jusqu'ici inconnue. En outre, les entreprises nord-américaines ne sont plus seules à investir dans le monde entier : de nombreuses firmes européennes et japonaises partent à leur tour à la conquête de nouveaux marchés, dominant entre autres la crainte inspirée jusqu'ici par les dimensions du marché américain et les conditions de concurrence qui y règnent.

Cette tendance générale vers un rapide accroissement des investissements directs à l'étranger, notamment dans le secteur industriel, n'a pas été sans conséquences pour l'orientation internationale de l'expansion des banques. Il est devenu évident alors que le système des correspondants ne serait pas, à la longue, en mesure de répondre aux besoins des entreprises effectuant des investissements dans presque toutes les parties du monde.

"International Banking" signifie à présent que les banques doivent aider les entreprises à édifier leurs centres de production à l'étranger. Autrement dit, une banque voulant opérer avec succès à l'échelle internationale doit pouvoir présenter des possibilités d'investissements et mettre à disposition, n'importe où dans le monde, le capital nécessaire, le crédit indispensable et le "know-how" financier dans une combinaison efficiente.

A l'heure actuelle, il y a encore peu de maisons capables d'offrir ces services. Cependant, quelques banques des Etats-Unis ne sont plus loin maintenant d'accéder à cette capacité car, du fait des énormes investissements américains déjà effectués, elles ont été incitées à se doter des moyens nécessaires. C'est ainsi que fin 1969, on comptait 53 établissements américains à exercer leur activité en dehors des Etats-Unis, contre seulement 26 un an auparavant.

Un exemple frappant est donné par la First National City Bank qui entretient aujourd'hui directement et indirectement, c'est-à-dire avec ses participations, 320 filiales à l'étranger, et cela dans 67 pays. Outre les possibilités d'expansion qu'elles ont en développant leurs propres réseaux de succursales, les banques peuvent aussi absorber des établissements étrangers ou y prendre des participations. Cette stratégie est appliquée, par exemple, par la Bankers Trust et la Morgan Guaranty.

(à suivre)

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LES NEGOCIATIONS AVEC LA SUEDE, LA SUISSE ET L'AUTRICHE.- Les conversations au niveau ministériel entre la Suède, la Suisse, l'Autriche et la Communauté se sont ouvertes la semaine dernière à Bruxelles. Cette prise de contact a essentiellement permis aux gouvernements qui, en raison de la neutralité de leur pays, ne sont pas candidats à une pleine adhésion, de mieux préciser leur point de vue. A vrai dire, rien n'est très clair encore, et c'est d'ailleurs pourquoi des conversations exploratoires avec la Commission vont devoir s'engager dans les prochaines sessions.

Dans le discours d'accueil qu'il a prononcé au nom de la Communauté, Walter Scheel a notamment déclaré "nous sommes conscients de la contribution fournie par votre pays à la coopération européenne et de celle que vous pourrez encore fournir à l'avenir"; mais "nous souhaitons souligner une nouvelle fois combien nous sommes attachés à notre construction. Vous comprendrez dès lors que nous sommes soucieux de la préserver d'autant plus que la Communauté a été le noyau originel à partir duquel l'unité européenne s'est développée et a pris son essor". Le Ministre allemand a alors fixé les limites entre l'adhésion et un arrangement spécifique; les Etats candidats à l'adhésion "ont accepté les Traités et leurs finalités politiques, les décisions de toutes natures intervenues depuis l'entrée en vigueur des Traités et les options prises dans le domaine du développement. Les pays qui ont demandé l'adhésion sont également prêts à participer au développement européen dans le domaine de l'unification politique".

"La solution des problèmes qui se posent (avec les pays non candidats à l'adhésion) devra être recherchée de manière à sauvegarder intégralement le pouvoir autonome de décision de la Communauté élargie, ses politiques communes, l'efficacité de son fonctionnement et ses perspectives de développement". Cependant "ni vous ni nous ne souhaitons voir se dresser de nouvelles barrières aux échanges intra-européens".

Dans les exposés faits ensuite par les Ministres autrichiens, suédois et suisse, trois points communs méritent d'être relevés :

- 1°) Il n'est pas question pour ces trois pays de revenir sur leur politique de neutralité. Les déclarations sont à ce sujet exemptes de toute ambiguïté. Les trois Ministres ont mis l'accent sur l'importance capitale que revêt cette neutralité pour la détente et la paix en Europe. Ils l'ont présentée plus comme une politique active, comme une volonté constructive, que comme une obligation subie de plus ou moins bon gré. Même le représentant autrichien a abondé dans ce sens. Mais - et c'est peut-être là l'élément essentiel de cette

prise de contact - la Communauté Européenne, si l'on s'en réfère aux déclarations de Walter Scheel, est également consciente de cette contribution utile et nécessaire des pays neutres à la paix européenne. Cette neutralité, les "trois" l'ont dit clairement, limite les transferts possibles de souveraineté et, en tout état de cause, leur interdit de se lier à la définition d'actions communes en matière de politique étrangère.

- 2°) Il importe de maintenir la libre circulation des marchandises industrielles entre les pays de l'AELE (Grande-Bretagne, Danemark, Norvège) qui adhéreront au Marché Commun et ceux qui, bien que liés par des accords spécifiques, resteront en dehors des Communautés. En matière agricole, les positions ne sont pas identiques. La Suède peut se rallier, semble-t-il, assez vite et complètement aux dispositions de l'Europe Verte, alors que l'Autriche n'envisage une telle opération que de façon plus floue, et que la Suisse ne parle, elle, que d'arrangements équilibrés.

- 3°) Les accords spécifiques devront entrer en vigueur à la même époque. Cela implique, peut-être, un ralentissement des négociations avec les candidats à l'adhésion. Mais cela permettra, d'une part d'éviter la perturbation des échanges commerciaux, d'autre part d'avoir une vue d'ensemble de ce que représente réellement l'élargissement du Marché Commun, enfin de présenter au GATT un dossier complet et "défendable".

Mais, au delà de ces points communs, on s'aperçoit que les attitudes des "trois" conduiront sans aucun doute à des arrangements différents. L'Autriche, par exemple, dont la neutralité est "surveillée" par l'URSS, a très clairement précisé certaines limites : pas d'application de la politique commerciale commune, pas de participation à des décisions intéressant les pays tiers et étant motivées par des raisons autres que strictement économiques, pas de participation au Traité de l'Euratom, possibilité de suspendre une partie de l'ensemble du Traité en cas de crise internationale liée au risque d'un conflit armé. Pour le reste - y compris dans les domaines techniques et économiques - l'Autriche peut aller assez loin dans sa coopération avec la CEE.

Il en va de même, semble-t-il, pour la Suisse, qui a carrément exclu la politique commerciale commune d'un arrangement avec la CEE; qui parait, à l'inverse de l'Autriche considérer comme limitées les possibilités dans le domaine agricole, qui souligne que les transferts de souveraineté ne pourraient être que mineurs et, en tout état de cause, poseraient de sérieux problèmes institutionnels; mais qui, en revanche, envisage assez favorablement une coopération avec la CEE en matière économique, financière et monétaire.

Quant à la Suède, son attitude est en même temps nette et ambiguë. Des trois capitales, Stockholm est celle qui, apparemment, est prête à aller le plus loin : entrée dans l'Union douanière avec adoption du tarif extérieur commun des Six, et sans doute toutes les harmonisations législatives que cela suppose; entrée dans l'Europe

Verte avec participation au financement communautaire, application de la libre circulation des travailleurs, des services et des capitaux, etc. Mais ... "la Suède entend poursuivre une politique qui sauvegarde les possibilités de remplir les obligations d'un Etat neutre et qui assure la crédibilité de notre volonté et de notre facilité à observer la neutralité en temps de guerre ... Nous ne pouvons pas participer, en politique étrangère, économique, monétaire et autre, à des formes de coopération que nous jugeons susceptibles de compromettre nos possibilités de poursuivre une politique de neutralité ferme. Cela implique que dans le domaine de la politique étrangère nous ne pouvons pas participer, dans un groupe d'Etats particulier, à une coopération comportant des obligations, et qui vise à définir des politiques communes. Cela met aussi des limites à nos possibilités d'accepter un transfert des droits de décision à des institutions internationales dans le cadre d'une union économique et monétaire". Ceci explique que, finalement, alors que l'Autriche et la Suède ont franchement exclu la possibilité d'une adhésion, il n'en aille pas tout à fait de même pour la Suède : celle-ci ne se prononcera qu'au terme des négociations, quand tous les problèmes auront été explorés.

Des conversations du même ordre s'ouvriront le 23 novembre avec l'Islande, la Finlande et le Portugal.

GRANDE BRETAGNE : LA COMMISSION ET LA PERIODE DE TRANSITION.-

La Commission met définitivement au point cette semaine, au cours de la réunion qu'elle tient à Strasbourg en marge de la session du Parlement Européen, le document qu'elle a promis au Conseil des Six à la fin du mois d'octobre sur l'ensemble des problèmes qui se posent en matière de période de transition à accorder aux candidats au Marché Commun. Après la réunion spéciale qu'elle a consacré, à cette affaire la semaine dernière, on peut déjà faire deux constatations de portée générale. C'est d'abord la rapidité avec laquelle ont travaillé les services de Jean-François Deniau, puisque la "communication" de la Commission parviendra au Conseil avant la session du 23 Novembre, ce qui devrait permettre un premier échange de vues avec les anglais le 8 décembre. C'est ensuite la confirmation des responsabilités que la Commission est en train d'assumer puisque, parfaitement consciente du caractère explosif du dossier, elle a écarté la tentation de n'accorder volontairement à son analyse que la valeur d'une simple étude technique.

Les orientations déjà dégagées ne seront sans doute pas remises en cause. Tout au plus certaines nuances pourraient-elles être introduites sur tel ou tel point. L'essentiel est que la Commission considère que tous les problèmes doivent être réglés au cours d'une période de transition unique pour tous les secteurs et tous les candidats d'une durée de cinq ans.

Londres avait réclamé une période de transition de trois ans pour les produits agricoles, de six ans pour les produits industriels, étant entendu que ces délais n'étaient valables ni pour le Règlement financier ni pour les régimes d'importation de sucre du Commonwealth et de beurre de Nouvelle Zélande, considérés comme des exceptions. Mais, en ce qui concerne le financement, il n'avait jamais été précisé s'il s'agissait d'obtenir une période de transition plus longue ou des aménagements du Règlement actuel. Face à ces demandes le "front" des Six avait semblé sur le point de se fissurer lors de la dernière réunion du Conseil, en octobre à Luxembourg. Paris s'en tenait à une période unique pour tous les secteurs, tandis que certains de ses partenaires - d'accord pour une période unique en ce qui concerne les échanges - paraissaient disposés à dépasser ce délai pour les problèmes financiers. C'est finalement pour tenter de surmonter leurs divergences que les Six avaient confié le dossier à la Commission. De là à croire que toutes les divergences seront supprimées après le dépôt de l'avis de la Commission, il y a un pas difficile à franchir. En revanche, il est certain que le point de vue des neuf "sages" du collège européen pèsera lourd dans la balance.

La Commission estime donc que cette période de cinq ans doit s'appliquer :

- 1°) Aux échanges : la réalisation du Marché commun industriel (suppression des droits de douane intérieurs, alignement sur le tarif extérieur commun) et celle du Marché commun agricole (mise en place des prix communs, des mécanismes de marché, du régime vis-à-vis des pays tiers) doivent avoir lieu en même temps et progresser parallèlement.

- 2°) Aux régimes des importations de beurre et de sucre : dans le premier cas, il s'agira d'un régime d'exception dégressif; dans le second, la Commission paraît encline à voir s'ouvrir des discussions "à dix" au moment du renouvellement du "Commonwealth sugar agreement" en 1974.

- 3°) Au financement : il n'est pas question donc d'envisager des aménagements des Règlements existants. Mais cinq ans n'est-ce pas une période d'adaptation trop courte ? La crainte en a été exprimée au cours des discussions de la Commission. Aussi, sans revenir sur l'unicité de la période de transition, on ne peut exclure que l'institution communautaire exprime finalement l'avis qu'il faudrait placer quelque part dans le mécanisme de transition une "soupape de sécurité". Cela dépendra peut être aussi de la solution que retiendra la Commission quant à la procédure de l'adaptation.

Elle a, semble-t-il, le choix entre deux possibilités: (a) faire participer d'entrée la Grande-Bretagne au système qu'appliqueront les Six à partir de 1971. Bien que faisant partie d'un règlement définitif, ce système est lui-même transitoire et progressif (les contributions nationales ne peuvent varier que dans certaines limites à la hausse ou à la baisse); (b) imaginer un système applicable à

la Grande Bretagne, qui se "corrige" progressivement pour aboutir à la fin de la période de transition à l'application par les Anglais des mêmes mécanismes que ceux des Six. La première méthode a évidemment l'avantage de la simplicité. Elle devrait aussi, si le Règlement financier pose des problèmes à la Grande Bretagne, les faire apparaître tout de suite au lieu de les reporter au milieu ou à la fin de la période de transition.

CALENDRIER EUROPEEN.- C'est le 19 Novembre à Munich que les Ministres des Affaires Etrangères des Six (avec la participation partielle de la Commission) tiennent leur première réunion consacrée à la coopération politique. Un des sujets les plus importants sera les relations avec les pays de l'Est. A l'issue de cette réunion, Walter Scheel viendra faire un exposé devant la Commission politique du Parlement Européen.

Le Parlement devra tenir une longue session marquée par un premier débat sur l'Union économique et monétaire, avec la participation de Karl Schiller. Enfin, les 23 et 24 novembre, c'est sur ce même sujet que s'engagera le débat au sein du Conseil.

UNE NOUVELLE FORMULE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.-

Une nouvelle formule d'une grande hardiesse élaborée par la Commission pourrait être de nature à sortir Euratom de l'impasse dans laquelle on est fourvoyé depuis maintenant plus de deux ans. Présentée pour l'instant sous forme de déclaration d'intention et portant sur l'ensemble des domaines de pointe de la recherche et du développement, elle prévoit une procédure de conception et d'exécution très proche des exigences de l'industrie dans ce domaine, et elle vise à obtenir une vue globale des besoins de recherche communautaire des pays membres. Il est clair en effet que la plupart des travaux de recherche et de développement nucléaires sont maintenant entrés dans la phase industrielle, et qu'il ne saurait être question de redonner vie à Euratom dans son cadre originel pour donner satisfaction à ceux dont la préoccupation première est de maintenir le potentiel de recherche des différents établissements du Centre Commun de Recherche. Une telle politique, qui a contribué à miner la crédibilité de l'ancienne Commission dans les milieux nationaux de la recherche, est absolument abandonnée : il ne s'agit plus de sauver Ispra - comme on disait encore il y a un an - mais de voir si la Communauté a vraiment besoin du CCR.

La conception mise au point par la Commission - sous l'impulsion de M. Spinelli, plus particulièrement responsable des problèmes de la recherche scientifique et du développement industriel - constitue d'une certaine manière une "fuite en avant". On ne se demande plus comment on pourra assurer un emploi - optimal ou non - des chercheurs et des installations du CCR, mais vers quel objectif il convient d'orienter la politique commune de la recherche. Si le Centre peut y trouver sa place (ce qui est probable), tant mieux. Sinon, tant pis. S'inspirant en partie de propositions formulées par le Ministre Belge de la Recherche Théo Lefèvre, la Commission a approuvé un programme ambitieux qui déborde de loin les objectifs du Traité d'Euratom.

Ambitieux, ce programme l'est par son ampleur, car il embrase tous les secteurs de pointe dans lesquels un effort en commun s'impose, qu'il s'agisse des grands problèmes de l'environnement (physique et social), de la recherche spatiale, de l'informatique, de l'aéronautique ou de la recherche nucléaire. La nouvelle politique de la Communauté aura donc un caractère multidisciplinaire.

Mais plus important encore ici est le mode d'approche choisi par la Commission. Partant de l'idée que toutes les recherches doivent avoir une finalité industrielle, celle-ci estime qu'il convient d'en libérer la programmation et l'exécution des entraves bureaucratiques qui ont empêché jusqu'à présent toute réorganisation véritable. A longue échéance, un Comité communautaire de la recherche et du développement sera appelé à fixer les grandes orientations, à arrêter les programmes et à préparer la répartition des Fonds. Ce Comité sera composé de représentants non seulement des responsables nationaux de la recherche, mais aussi et surtout de représentants de l'industrie et des syndicats. C'est lui qui aura la charge d'étudier les besoins de la Communauté en matière de recherche, d'établir les priorités et d'effectuer des choix. L'exécution des programmes ainsi arrêtés sous la direction de la Commission et la responsabilité politique du Conseil sera confiées à une "Agence", organisme de gestion travaillant selon les normes du management industriel et disposant d'une large liberté à l'intérieur des grands choix préalablement opérés.

En même temps, il est envisagé la création d'un important système de documentation et d'information scientifique et technologique, doté d'un réseau communautaire de communications, de banques de programmes et de banques de données. Pour le secteur plus particulier de l'environnement, la Commission pense à la création d'un institut multidisciplinaire qui serait chargé d'étudier et d'analyser l'ensemble des problèmes qui se posent et se poseront de plus en plus en raison de l'impact croissant de l'homme sur son environnement, qu'ils soient de nature physique (nuisances) ou social. C'est en effet seulement sur la base de solutions trouvées à l'échelle communautaire que les pays membres peuvent espérer venir à bout de ces problèmes sans que de nouvelles réglementations nationales augmentent encore le nombre des entraves techniques aux échanges et à la réalisation d'une politique industrielle dans la Communauté. Sur le plan sociologique, il s'agit de libérer la "contestation" de l'emprise de "maîtres à penser plus ou moins passionnés, de reposer le problème sur des bases scientifiques objectives et de lui apporter des solutions adéquates".

A court terme, il faut cependant poursuivre l'oeuvre engagée sur la base des Traités actuels. Il faut donc préparer un nouveau programme pluriannuel d'Euratom pour les années à venir. Mais ce programme doit être transitoire, susceptible de retouches, voire de corrections à mesure que seront mis en place les mécanismes nouveaux destinés à donner une nouvelle orientation à la politique de la recherche. Le nouveau programme pluriannuel, que la Commission se propose de présenter dans le courant du premier semestre 1971, débordera déjà largement sur le secteur purement nucléaire, mais il comportera essentiellement des actions ayant déjà des liens avec les capacités du CCR, notamment en ce qui concerne les nuisances, l'informatique et les recherches sur les matériaux.

Parallèlement, il faut arriver à la réorganisation du Centre : sa Direction devrait être dotée d'une plus grande autonomie de gestion - sous la responsabilité politique de la Commission - tandis que le Conseil limiterait volontairement l'exercice de ses pouvoirs en se bornant à fixer les têtes de chapitre. Afin d'assurer une plus grande mobilité du personnel scientifique, il faudra également modifier le statut de fonctionnaires communautaires des agents de recherche.

La Commission estime que l'ensemble de ce programme pourra être réalisé, dans un premier temps tout au moins, sous le régime des Traités actuels, notamment en ayant recours aux dispositions de l'article 235 du Traité CEE (cas non prévus). Mais il ne s'agit pas d'attendre l'élargissement de la Communauté : les nouvelles structures seront conçues dans la perspective de cet élargissement; ce seront en quelque sorte des "structures d'accueil".

...the Commission ...
...the Commission ...
...the Commission ...
...the Commission ...
...the Commission ...

...the Commission ...
...the Commission ...
...the Commission ...
...the Commission ...
...the Commission ...

E U R O F L A S H

- P. 20 - AMEUBLEMENT - Allemagne: Les accords CARL TREEK SÖHNE/F. SOENNECKEN. France: Association CHIMIQUE DES CHARBONNAGES/MOBILIER DE FRANCE. Italie: Concentration au profit de PEREGO-PINES. Pays-Bas: Les accords WAGEMANS & VAN TUINEN/HOUTUKO.
- P. 20 - BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: Une concentration donne naissance à KUN-BAU; Double absorption par BASALT. Belgique: SAMIEX-BELGIQUE est à capital français. France: Création de CAMPENON BERNARD EUROPE; Rupture d'une association LAMBERT FRERES/CIMENTS LAFARGE.
- P. 21 - CAOUTCHOUC - Allemagne: Concentration au profit de GUMMI-MAYER.
- P. 22 - CHIMIE - Allemagne: Nouvelle filiale commerciale pour C.H. BÖHRINGER SOHN; W. DAVID & SONS (EUROPA) LTD ouvre une succursale à Cologne; Développement des accords LAPORTE INDUSTRIES/SOLVAY & CIE. Autriche: COLLO RHEIN-COLLODIUM-KÖLN développe sa filiale de Salzbourg. France: Association franco-américaine dans SOBROM; Une fusion donne naissance à STE MONIER & KLOTZ; Concentration au profit de HUILES, GOUDRONS & DÉRIVES. Pays-Bas: SHIPPLEY s'installe à Amsterdam, et TAKASAGO KORYO KOGYO à Rotterdam. Portugal: HENKEL s'installe à Lisbonne.
- P. 24 - COMMERCE - Allemagne: KARSTADT prend le contrôle de KAUFHAUS GRIMME.
- P. 24 - CONSEIL ET ORGANISATION - Allemagne: SARTEC développe sa filiale de Mannheim. France: FISCHER MANAGEMENT CONSULTANTS transforme en filiale sa succursale de Paris.
- P. 24 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: ETS CLEMESSY s'installe à Krefeld; ERNST DÜLLMANN passe sous le contrôle de PHILIPS. France: Réorganisation du groupe CIBIE; Rapprochement MERLIN-GERIN/SIMEL; PROCEDES SAUTER accroît ses intérêts dans CONTINENTALE EDISON. Pays-Bas: MANUDAX NEDERLAND est à capital belge; MERISON prend le contrôle de ARTHUR TROSSTWIJK. USA: PHILIPS reprend une Division à LEAR SIEGLER.
- P. 26 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: Accord STIBBE-MONK LTD/ERNST-PETER JUTTNER; CHICAGO DYNAMICS INDUSTRIES ouvre une succursale à Francfort; RUDOLF LENSING passe sous le contrôle de DEUTSCHE BABCOCK & WILCOX; Une filiale pour CONCORDIA ELEKTRIZITÄTS; HIAB-FOCO A/B développe sa filiale de Hanovre. Autriche: POCLAIN développe sa filiale de Lengfelden. France: PRECISION OLTINGUE sera à capital suisse. Pays-Bas: PARKINSON COWAN LTD prend 40 % dans WASSERETTE; RIMIJ développe son réseau. Suisse: ZEISS IKON devient actionnaire de GANZ OPTAR.
- P. 28 - CONTROLE ET REGULATION - France: Triple absorption au profit de CIE DES COMPTEURS.

- P. 28 - EDITION - Allemagne: Accord BRITISH PRINTING CORP./BERTELSMAN; VERLA DR. HAAS développe deux filiales. Italie: Association italo-américaine dans ISTITUTO LIBRARIO INTERNAZIONALE; Accord BOMPIANTI & C°/FRATELLI FABBR
- P. 29 - ELECTRONIQUE - Allemagne: AUDAX s'installe à Hanovre. Autriche: GRUNDIG développe ses filiales de Vienne. Belgique: Association franco-américano-britannique dans INTERNATIONAL DATA; CENTRE INFORMATIQUE DE TRAITEMENT A FACON est filiale de ENCRE DRESSE. France: Création du Groupement SEMA-SESA qui s'associe avec PHILIPS et INTERNATIONAL COMPUTER. Italie: AMPEX s'installe à Milan. USA: GENERALE DE RADIOLOGIE reprend une Division à WESTINGHOUSE.
- P. 31 - EMBALLAGE - France: Association américano-néerlandaise dans TEDECO.
- P. 31 - FINANCE - Allemagne: Concentrations au profit de LANDESGENOSSENSCHAFTBAN HANNOVER OLDENBURG et de RAIFFEISENBANK WOLFERSDORF-KIRCHDORF; GRANITE EQUIPMENT LEASING développe sa filiale de Francfort; BANKHAUS PREUSKER & THELEN passe sous le contrôle absolu d'ADCA; Changement de contrôle chez BANKHAUS GOTTSCHALCK. France: TUCKER ANTHONY est à capital américain; INA prend 10 % dans SUEZ; Les apports de BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE à DARBLAY; DENAIN-NORD-EST-LONGWY augmente son portefeuille; Projet de concentration BANQUE VERNES/BANQUE COMMERCIALE DE PARIS; Concentration au profit de LYONNAISE IMMOBILIERE; STE DE CAUTIONS POUR LE COMMERCE & L'INDUSTRIE élargit son portefeuille; Double absorption au profit de FINANCIERE EWOTO; SALINS DU MIDI poursuit la simplification de ses structures. Luxembourg: CINECAPITAL est à capital anglo-luxembourgeois; Création d'ITALIAN GROWTH FUND. Suisse: Prochaine association italo-franco-germano-américano-suisse à Zurich.
- P. 35 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: JOKISCH passe sous le contrôle de BROOKE BOND LIEBIG; Rapprochement RUEF/WEIGEL & KORDEUTER/ERGELLET-WENK. France: GREY-POUPON et PARIZOT passent sous le contrôle de HEINZ, et ORANGINA sous celui de GENERAL FOODS; SAY absorbe SUCRERIE-DISTILLERIE D'ATTIGNY; Concentration au profit de GENERALE SUCRIERE. Pays-Bas: GEKENS CACAO passe sous le contrôle absolu de CAPITAL FOOD INDUSTRIES.
- P. 36 - METALLURGIE - Allemagne: TIMKEN développe sa filiale de Düsseldorf, et N.K. GROEP sa filiale de Neumarkt. Italie: KAISER PREUSSAG ALUMINIUM s'installe à Milan.
- P. 37 - PAPIER - Belgique: PAPETERIES DE BELGIQUE reprend une Division de PAPETERIES DE VIRGINAL; PATIENCE & BEAUJONC CARTONNAGE appartient au groupe EMPAIN. Grande-Bretagne: PICKHARDT & SIEBERT s'installe à Chalfont-St-Peter Bucks.

- P. 37 - PHARMACIE - Allemagne: BRISTOL MYERS développe sa filiale de Neu-Isenburg.
France: Concentration définitive au profit de SEMPA-CHIMIE.
- P. 38 - PLASTIQUES - France DUROPAL s'installe à Brunoy/Essonne.
- P. 38 - PUBLICITE - Pays-Bas: Association franco-suisse dans EURO ADVERTISING.
- P. 39 - TEXTILES - Allemagne: BURLINGTON INDUSTRIES développe GLADBACHER WOLLINDUSTRIE; France: BLEMTEX sera à capital néerlandais. Italie: SINTECO est filiale de CHATILLON. Pays-Bas: RAISON LAGERWEIJ est à capital allemand; (p. 43) Association américano-néerlandaise dans THIOKOL-TEN CATE.
- P. 40 - TOURISME - Italie: Deux filiales de développement touristique pour E.F.I.M. Pays-Bas Les accords CLUB MEDITERRANEE/CENTOURI-SUNLINER; (p.43) Association HOWARD JOHNSON/K. L. M. dans une chaîne hôtelière.
- P. 40 - TRANSPORTS - Allemagne: GEORGE GIBSON & C° LTD s'installe à Rheinbreitbach; UNITED TRANSPORT développe sa filiale WEST-FRIESLAND EUROTRANSPORT. Belgique: Les accords GENERALE TRANSATLANTIQUE/ARMEMENT DEPPE. France: Concentration au profit de SOTRASOL; Association ETS WALON/E. CAUSSE & CIE. Italie: SEA-LAND SERVICES développe sa filiale de Rome.
- P. 42 - VERRE - Autriche: GRÜNZWEIG & HARTMANN développe sa filiale de Vienne. France: Réorganisation des activités verrières de SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON. Italie: SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON simplifie certains intérêts au profit de LUIGI FONTANA & C°.
- P. 42 - DIVERS - Allemagne: Association germano-danoise dans MARKENSPIELWARENFEST (vente de jouets); C. BESCHSTEIN (facteur de pianos) développe sa filiale de Berlin. France: GLEMBY INTERNATIONAL (vente de produits capillaires, de beauté) est à capital américain.
-

AMEUBLEMENT

(587/20) Un accord de coopération dans le secteur de l'ameublement de bureau a été négocié en République Fédérale entre la Division CARL TREEK SÖHNE (Dortmund) de la compagnie de Munich BUBIAG-BRAUNKOHLN- & BRIKETT-INDUSTRIE AG - en cours de concentration avec son affiliée ELEKTRISCHE LICHT- & KRAFTANLAGEN AG-ELIKRAFT de Cologne (cf. n° 576 p.39) - et l'entreprise de meubles en acier, bois et plastiques F. SOENNECKEN KG de Bonn (cf. n° 413 p.30), filiale paritaire de BUBIAG et de la firme LOUIS LEITZ BRIEFORDNERFABRIK KG (cf. n° 481 p.29).

(587/20) Réunissant quelque 83 fabricants ou détaillants de meubles, le groupement MOBILIER DE FRANCE (Paris) a conclu avec la compagnie STE CHIMIQUE DES CHARBONNAGES-S. C. CSA groupe public CHARBONNAGES DE FRANCE-CdF - cf. n° 573 p.34) un accord pour la production en série de meubles en polystyrène.

Disposant de 138 points de vente, MOBILIER DE FRANCE a réalisé, en 1969, un chiffre d'affaires de F. 420 millions.

(587/20) Une concentration a été négociée en Italie entre les firmes de meubles pour enfants (sièges, lits, etc...), landaus, etc... INES SpA (Lomagno/Como), GIUSEPPE PEREGO PEG Sas (Arcore/Milano) et PEREGO SpA (Arcore) au profit de celle-ci, qui a porté son capital à Li. 470 millions et s'est transformée en PEREGO-PINES SpA.

(587/20) Un accord de représentation réciproque et de licence a été conclu entre la firme néerlandaise de meubles WAGEMANS & VAN TUINEN N.V. de Maastricht (marque "Artifort") et son homologue japonais HOUTUKO LTD de Nagoya ("Kho Liang Ie").

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(587/20) La concentration en République Fédérale des entreprises associées de tuiles, briques et matériaux de construction MODERN BAU KUN KG et GRAF-SCHAFTER ZIEGELWERKE FRANZ KUN KG a donné naissance à Neunkirchen-Vluyn à la société KUN-BAU GmbH (capital de DM. 4,5 millions), que dirigent MM. Hubert Hess, H. Ettwig, Joseph Kun et Franz Kun. La participation de la famille Kun y est portée par une nouvelle société de portefeuille, KUN VERWALTUNGS GmbH (Honberg/Niederrhein) au capital de DM. 1 million.

(587/21) L'entreprise allemande de matériaux de construction (produits de carrière, ciment, béton, plâtre, etc...) BASALT AG de Linz/Rhein (groupe OPPENHEIM - cf. n° 575 p.14) a pris à Bonn le contrôle absolu de deux firmes de la branche, BASALTWERKE RHEIN-WELD GmbH et FRIEDRICH WILHELM HAMANN GmbH, qu'elle a transformées en succursales après les avoir absorbées.

Animée par MM. W. Lichtenberg, A. Löhr, K. Habermann et M. Rosskamp, BASALT (capital de DM. 14,8 millions) a de nombreuses succursales en République Fédérale, notamment à l'enseigne PFALZ-SAARBRÜCKER HARTSTEIN INDUSTRIE (Neustadt/Weinstrasse et Saarbrücken), CASSELER BASALT-INDUSTRIE (Kassel), BERGISCH-MÄRKISCHE STEIN-INDUSTRIE (Gummersbach), REINARZ ZEMENTWARENFABRIK (Düsseldorf), WESTERWALDBRÜCHE (Marienberg), etc...

(587/21) L'entreprise de génie civil ENTREPRISE CAMPENON BERNARD SA de Paris (cf. n° 574 p.26) s'est donnée une filiale à son siège, CAMPENON BERNARD EUROPE SA (capital initial de F. 100.000), que préside M. Emmanuel Lamy; celle-ci est appelée à recevoir l'ensemble des actifs industriels et commerciaux de sa fondatrice qui se transformera en conséquence en société de portefeuille.

(587/21) Les groupes cimentiers français LAMBERT FRERES & Cie Sca de Cormeilles-en-Parisis/Val d'Oise (cf. n° 567 p.22) et CEMENTS LAFARGE SA de Paris (cf. n° 584 p.20) ont décidé de rompre les liens qui les unissaient au sein d'une filiale paritaire, CEMENTS LAMBERT-LAFARGE SA de Saint-Vigor-d'Ymonville/Seine Mme (cf. n° 537 p.15).

A cette fin, CEMENTS LAFARGE a proposé à son partenaire de lui rétrocéder sa participation dans LAMBERT-LAFARGE ou de lui reprendre la sienne.

(587/21) L'entreprise française d'éléments de construction et d'aménagement de bâtiments STE D'ELEMENTS DE CONSTRUCTION SAMIEX-SEC SAMIEX SA (Arnouville-les-Gonesse/Val d'Oise) a constitué une filiale commerciale à Woluwe-St-Pierre, SAMIEX-BELGIQUE SA (capital de FB. 1 million), que préside M. Claude Chevalier, son propre président.

CAOUTCHOUC

(587/21) Spécialiste en République Fédérale d'accessoires en caoutchouc pour automobiles, réparation et rechappage de caoutchouc et pneumatiques, etc... la firme GUMMI-MAYER KG de Landau/Pfalz (cf. n° 123 p.15) s'est assurée le contrôle absolu à Saarlouis de la firme REIFEN-HANDEL GmbH, puis l'a absorbée.

GUMMI-MAYER a plusieurs filiales de vente en République Fédérale, dont la société GUMMI-MAYER-BETREIBE (Landau et Karlstadt am Main) que dirige M. Walter Küttner et elle contrôle les firmes industrielles GUMASOL-WERKE GmbH (Germesheim) et GUMMI MAYER FRANCE Sarl (Wissembourg/Bas Rhin).

CHIMIE

(587/22) Spécialiste aux Etats-Unis de produits chimiques destinés à la protection des métaux (pour composants électroniques notamment) par dépôt ou électrolyse, le groupe SHIPLEY C° INC. de Newton/Mass. (cf. n° 543 p.19) a poursuivi son implantation chez les Six en créant à Amsterdam une filiale sous son nom (capital de Fl. 100.000), dirigée par MM. John Urbanek et T. Bamford.

SHIPLEY a plusieurs filiales en Europe, notamment en France (Issy-les-Moulineaux/Hts-de-Seine), République Fédérale (Stuttgart), Italie (Milan), Royaume-Uni (Coven-try), etc...

(587/22) Les entreprises françaises de matières colorantes, aromatiques et produits chimiques pour l'industrie alimentaire ETS J. & M. MONIER SA et COLORANTS KLOTZ SA (toutes deux à St-Maur/Val-de-Marne) ont négocié leur fusion au sein d'une nouvelle affaire, STE MONIER & KLOTZ SA (capital de F. 4,8 millions) que préside M. Henri Petis.

(587/22) Le groupe chimico-pharmaceutique allemand C.H. BOEHRINGER SOHN KG d'Ingelheim/Rhein (cf. n° 576 p.50) a formé à son siège la société C.H. BOEHRINGER SOHN WOHNUNGSBAUGESELLSCHAFT mbH (capital de DM. 2 millions), chargée notamment, sous la direction de M. Viktor Leysieffer, de la promotion des produits chimiques ménagers, de protection et destruction (agricoles en particulier) fabriqués par ses filiales d'Ingelheim HAUS-CHEMIE, GES. FÜR MODERNE HAUSHALTS-HILFS- & PFLE-GEMITTEL mbH et CELA LANDWIRTSCHAFTLICHE CHEMIKALIEN GmbH (cf. n° 532 p.41).

(587/22) Animée à Londres par MM. Walter David et Robert F. Wales, la firme d'importation et représentation de produits chimiques W. DAVID & SONS (EUROPA) LTD a ouvert une succursale à Cologne.

(587/22) Filiale à 50 % du groupe STE CHIMIQUE DES CHARBON-NAGES-S. C. C. SA de Paris (cf. supra, p.20), la compagnie H. G. D. -HUILES, GOUDRONS & DERIVES SA de Paris (cf. n° 552 p.39) a négocié l'absorption de ses filiales à 99,95 % STE IMMOBILIERE DU DOMAINE DE VARENCEVILLE Sarl de Vendin-le-Vieil/Pas-de-Calais (actifs estimés bruts à F. 0,2 million), à 99,46 % STE LYONNAISE DES PRODUITS BEN-ZOÏQUES SA de Vendin-le-Vieil (F. 17,1 millions), à 65,3 % CIE FRANCAISE DES ESSEN-CES SYNTHETIQUES SA de Vendin-le-Vieil (F. 0,4 million) et à 51,08 % STE NOUVELLE DES USINES DE LIBERCOURT SA de Libercourt/Pas-de-Calais (F. 10,7 millions).

En rémunération d'actifs bruts évalués globalement à F. 28,5 millions, H. G. D. portera son capital à F. 9,7 millions.

(587/23) Les accords de coopération industrielle conclus il y a quelques mois (cf. n° 556 p.20) entre les groupes britannique LAPORTE INDUSTRIES LTD (cf. n° 570 p.21) et belge SOLVAY & CIE SA (cf. n° 586 p.38) auront leur prolongement en République Fédérale où leurs filiales respectives ELEKTROCHEMISCHE WERKE MÜNCHEN AG (Munich) et KALI CHEMIE AG (Hanovre) vont concentrer leurs activités en matière de production de peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) pour détergents, textiles, papiers, etc...

(587/23) Représenté à Lisbonne jusqu'ici par la firme OCIDENTE IMPORTADOR & EXPORTADOR Ltda, le groupe chimique de Düsseldorf HENKEL GmbH (cf. n° 583 p.37) s'y est donné une filiale commerciale, HENKEL PORTUGUESA PRODUTOS QUIMICOS Ltda, qui a immédiatement conclu un accord de coopération industrielle dans le domaine des adhésifs (qui sera par la suite étendu aux détergents) avec la firme locale ITENTO INDUSTRIAS & REPRESENTACOES PARA A CONSTRUCAO Ltda.

(587/23) La firme japonaise d'essences aromatiques synthétiques, parfumerie, cosmétiques, etc... TAKASAGO KORYO KOGYO K.K. de Tokyo (cf. n° 350 p.29) a installé à Rotterdam une filiale industrielle et commerciale, TAKASAGO EUROPE N.V. (capital de Fl. 0,3 million), dirigée par M. Noboru Moriyama.

La fondatrice dispose de filiales de vente à Paris (depuis le début 1966), New York, Taipei et Tome-Açu/Para (BRASESENCIA TAKASAGO Srl).

(587/23) Spécialiste en République Fédérale de produits chimiques d'entretien, nettoyage, colles, etc..., la société COLLO RHEINCOLLODIUM-KÖLN GmbH de Hersel (cf. n° 546 p.22) a décuplé à Sh. 1 million le capital de sa filiale autrichienne COLLO-CHEMIE AUSTRIA GmbH de Salzbourg (cf. n° 419 p.22) pour en financer l'expansion.

(587/23) Filiale absolue du groupe UGINE KUHLMANN SA de Paris (cf. n° 586 p.22), la compagnie de produits phytosanitaires SEDAGRI SA - récemment formée à Paris sous le nom de PHYTO SA et au capital de F. 7,5 millions (cf. n° 574 p.18) - a conclu une association paritaire avec l'entreprise de New York GREAT LAKES CHEMICAL CORP. (cf. n° 546 p.22) pour former à Paris la société SOBROM SA (capital de F. 1,2 million), que préside M. Albert Marquis. Celle-ci qui regroupera les activités de ses fondatrices dans le domaine du bromure de méthyle et du dibromure d'éthylène à usage agricole gèrera un atelier de formulation et conditionnement dans l'usine de Port-de-Bouc/Bouches-du-Rhône du partenaire français.

COMMERCE

(587/24) Le groupe de grands magasins d'Essen KARSTADT AG (cf. n° 576 p.54) a porté à 537.000 m² (+ 2,7 %) sa surface de vente en s'assurant le contrôle de la chaîne de magasins KAUFHAUS GRIMME GmbH (Rensburg).

Animée par M. Eberhard Grimme, celle-ci, transformée en KARSTADT GRIMME GmbH, réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 50 millions dans ses magasins de Husum, Rensburg et Schleswig (plus de 14.000 m²).

CONSEIL ET ORGANISATION

(587/24) Animée à Munich par M. Albert J. Fischer, la firme de conseil en organisation, gestion financière et administrative, sélection de personnel, direction de séminaires, FISCHER MANAGEMENT CONSULTANTS-F.M.C., a transformé en filiale sa succursale de Paris (cf. n° 568 p.23), que dirige M. M. Derrez : la nouvelle FISCHER MANAGEMENT CONSULTANTS-F.M.C. FRANCE Sarl (capital de F. 20.000) a pour gérant M. Franz J. Tyzca.

La fondatrice a deux autres filiales à l'étranger : Milan (cf. n° 539 p.24) et Madrid.

(587/24) L'entreprise de formation et sélection de personnel ainsi que personnel intérimaire STE D'ASSISTANCE & RECHERCHE TECHNIQUE-SARTEC SA de Paris (cf. n° 580 p.24) va développer sa filiale de Mannheim IBP-INDUSTRIE- & BÜROPERSONAL-LEASING GmbH (capital de DM. 0,2 million) en la dotant de succursales à Cologne, Munich, Berlin et Francfort.

IBP, qu'animent MM. Gilles G. Barbreau (Paris) et Dietrich Paulmann (Freiburg i. Br.), a déjà mis en place depuis sa création, début 1969, quatre centres régionaux : au siège ainsi qu'à Stuttgart, Hambourg et Essen.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(587/24) Affiliée à la société française de développement régional SADE-STE ALSACIENNE DE DEVELOPPEMENT & D'EXPANSION SA de Strasbourg (cf. n° 548 p.23), l'entreprise de matériels électriques et électromécaniques ainsi que travaux d'électrification ETS CLEMESSY SA de Mulhouse/Haut-Rhin (cf. n° 561 p.24) s'est donnée à Krefeld une filiale commerciale et d'assistance technique, CLEMESSY GmbH (capital de DM. 20.000).

(587/25) Le groupe N.V. PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN d'Eindhoven (cf. n° 586 p.24) a étoffé ses intérêts en République Fédérale (cf. notamment n° 586 p.25) avec la prise du contrôle absolu par sa filiale de Hambourg ALLDEPHI-ALL-GEMEINE DEUTSCHE PHILIPS INDUSTRIE GmbH (cf. n° 584 p.24) de l'entreprise ERNST DÜLLMANN KG de Dortmund (cf. n° 514 p.26), que dirige M. E.A. Düllmann.

Transformée en ERNST DÜLLMANN GmbH, celle-ci, qui était affiliée pour 49 % depuis le début 1969 au groupe néerlandais (cf. n° 505 p.23), emploie quelque 1.200 personnes à la fabrication de matériels électriques haute et basse tension.

(587/25) Animée par M. Louis Weinberg et spécialiste à Bruxelles de matériels électriques, électroniques et pièces détachées pour industries électrotechniques et électronucléaires, la compagnie MANUDAX Sprl (cf. n° 123 p.19) a créé à Veldhoven une filiale commerciale MANUDAX NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 100.000), dirigée par M. Gerrit D. Rakhorst.

La fondatrice est présente depuis 1961 à Paris avec une filiale de vente, MANUDAX FRANCE Sarl.

(587/25) Le regroupement, récemment décidé (cf. n° 574 p.21) des activités des entreprises françaises de construction électrique pour les industries automobile et aéronautique notamment, PROJECTEURS CIBIE SA (Bobigny/Seine-St-Denis) et STE DE PARIS & DU RHONE SA (Lyon), va devenir effectif. A cette fin, les compagnies PROJECTEURS CIBIE SA, STE IMMOBILIERE CIBIE SA et STE D'EXPLOITATION DES PROJECTEURS CIBIE Sarl feront apport de l'ensemble de leurs actifs à une société (à constituer), CIBIE PROJECTEURS SA, dont PARIS-RHONE détiendra le contrôle absolu, puis fusionneront pour donner naissance à une société de portefeuille qui détiendra environ 40 % dans PARIS-RHONE.

Par ailleurs, les compagnies CIBIE ANGERS Sarl de Bobigny (qui fabrique des feux arrière et avant et accessoires pour cycles et automobiles dans son usine d' Angers/ Maine & Loire) et CIBIE Sarl (spécialisée dans son usine de Saint-Hilaire-La-Gravelle/L. & C. dans la fabrication d'accessoires en matière plastique) seront regroupées au sein de la nouvelle CIBIE-VENDOME SA, filiale absolue de CIBIE PROJECTEURS.

(587/25) La compagnie française d'appareillage et gros matériel électrique MERLIN-GERIN SA de Grenoble (cf. n° 584 p.25) et son homologue SIMEL-STE INDUSTRIELLE DE MATERIEL ELECTRIQUE SA de Gevrey-Chambertin/Côte d'Or (groupe ETS V.Q. PETERSEN SA de Dakar/Sénégal) ont conclu un accord de collaboration technique dans le domaine des accessoires de raccordement électrique.

Cet accord sera ultérieurement assorti d'une prise de participations (30 % environ) de la première dans la seconde.

(587/25) La filiale à New York NORTH AMERICAN PHILIPS CORP. (cf. n° 557 p.23) du groupe PHILIPS (cf. supra) a négocié la reprise, à compter de 1971, de la Division de matériels d'éclairage à Toledo/Ohio du groupe électronique LEAR SIEGLER INC. de Santa Monica/Cal. (cf. n° 570 p.28).

(587/26) Contrôlée à 78,3 % par le groupe C.G.E. -CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA (cf. n° 582 p.27), la compagnie de portefeuille PROCEDES SAUTER SA de Paris (cf. n° 547 p.22) va sensiblement accroître sa participation (actuellement 55,8 %) dans la CIE CONTINENTALE EDISON SA en souscrivant l'intégralité de l'augmentation à F. 36 millions du capital de celle-ci dont les autres actionnaires sont les groupes STE LYONNAISE DES EAUX & DE L'ECLAIRAGE SA (cf. infra) et LEBON & CIE SA (cf. n° 573 p.19) avec, jusqu'ici, 11,9 % chacun - participations acquises lors de l'absorption par CONTINENTALE EDISON de leur filiale paritaire COCELAM-CIE CENTRALE D'ELECTRONIQUE & D'APPAREILS DE MESURE SA (cf. n° 447 p.28).

CONTINENTALE EDISON - sur laquelle SAUTER avait déjà lancé une offre publique d'achat en janvier 1970 (cf. n° 547 p.22) - réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 190 millions avec sa gamme de radio-récepteurs, téléviseurs, électrophones, etc... de marques "Continental Edison", "Sonora", "Radioen", "Sonneclair", "Ribet Desjardins", "Grammont", ...

(587/26) La firme néerlandaise de distribution en gros d'articles et appareils ménagers MERISON N.V. de Goes (avec succursales à Veghel et Rotterdam) s'est assurée le contrôle de la firme de vente en gros d'appareillage électrique domestique ARTHUR TROSSTWIJK N.V. (Zwolle).

CONSTRUCTION MECANIQUE

(587/26) Le groupe PARKINSON COWAN LTD de Londres (cf. n° 429 p.20) a pris aux Pays-Bas une participation de 40 % dans l'entreprise N.V. WASSERETTE de Diemen (cf. n° 551 p.21), qui reste sous le contrôle à 60 % de son directeur, M. K.C.H. Thyssin.

WASSERETTE, dont le chiffre d'affaires annuel est de l'ordre de Fl. 18 millions, se consacre à l'exploitation d'établissements de nettoyage chimique, lavage automatique du linge, sècheries, stations-lavage pour voitures, etc... Elle gère directement ou par franchising plus de 510 établissements au Benelux et en République Fédérale (dont 160 "autowasserettes").

(587/26) Un accord de coopération et distribution conclu entre la firme britannique STIBBE-MONK LTD (Leicester) et la compagnie de Düsseldorf ERNST-PETER JUTTNER KG (ventes annuelles de DM. 34 millions) assure à la seconde la distribution dans les pays européens de langue allemande des machines pour maille et bonneterie de la première.

Celle-ci, dont le chiffre d'affaires annuel avoisine £ 2,25 millions, appartient au groupe G. STIBBE & C° LTD (Leicester), dont une autre filiale; S.A. MONK LTD (Sutton-in-Ashfield/Nott.), spécialisée elle aussi dans les machines textiles, a concédé en 1962 diverses licences au groupe allemand SCHUBERT & SALZER MASCHINENFABRIK AG d'Ingolstadt (cf. n° 533 p.25).

(587/27) Filiale à 78,7 % à Dortmund de la compagnie VARTA AG de Hagen (groupe QUANDT - cf. notamment n° 571 p.26), la compagnie CEAG-CONCORDIA ELEKTRIZITATS AG (cf. n° 524 p.17) s'est donnée une filiale de matériels de lutte contre l'incendie, extincteurs, etc..., CEAG FAVORIT FEUERSCHUTZ GmbH (Dortmund) au capital de DM. 20.000, dirigée par M. Kurt Schorcht.

(587/27) L'entreprise suisse d'outillage de précision en acier diamanté, mèches, forets moulés et outillage dentaire DIAMETAL SA (Biel/Berne) va procéder à l'implantation, après un investissement de F 2,5 millions, d'une usine en France (Oltingue/Ht Rhin). Cette unité sera opérationnelle en 1971, et elle sera gérée par une filiale à constituer sous le nom de PRECISION OLTINGUE SA.

(587/27) M. Gerhard Kühn (Aalen) a été appelé à la présidence, en remplacement de M. H.F. Shiller, de la compagnie de Zurich GANZ OPTAR AG (cf. n° 576 p.28), que le groupe de matériels optiques et de mécanique de précision ZEISS IKON AG (Stuttgart) a transformée en CARL ZEISS ZURICH AG après y avoir pris une importante participation.

(587/27) Spécialiste à Chicago de "machines à sous" et distributeurs automatiques, la compagnie CHICAGO DYNAMICS INDUSTRIES INC. a ouvert à Francfort une succursale à l'enseigne CHICAGO COIN (EUROPE), dirigée par M. Karl H. Goetting.

(587/27) La compagnie DEUTSCHE BABCOCK & WILCOX GmbH d'Oberhausen/Rhld. (cf. n° 586 p.28) a pris à Recklinghausen le contrôle de la firme de machines pour le moulage à chaud des plastiques RUDOLF LENSING KG (cf. n° 431 p.26), où la compagnie britannique BAKER PERKINS LTD (Petersborough/Northants) détient depuis 1968 une participation minoritaire.

La compagnie d'Oberhausen est affiliée au groupe de Londres BABCOCK & WILCOX LTD (cf. n° 586 p.28), où le groupe américain BABCOCK & WILCOX C° INC., ancien actionnaire, vient de prendre à nouveau un intérêt de 15 %.

(587/27) Le groupe français de matériels de génie civil POCLAIN SA du Plessis-Belleville/Oise (cf. n° 584 p.26) a porté à Sh. 3,2 millions le capital de sa filiale POCLAIN AUSTRIA GmbH (Lengfelden) pour en financer le développement.

(587/27) Membre du groupe INVESTMENT A/B PROMOTION de Stockholm (cf. n° 571 p.29), la firme de matériels hydrauliques de levage et manutention HIAB-FOCO A/B (Hudiksvall) a triplé à DM. 1,5 million le capital de sa filiale de Hanovre HIAB HYDRAULISCHE INDUSTRIE GmbH (cf. n° 461 p.26) pour en faciliter l'expansion.

HIAB-FOCO (anc. HYDRAULISKA INDUSTRI A/B) a depuis le début 1968 une autre filiale de vente en République Fédérale, FOCO-LADEKRÄNE VERTRIEBS GmbH (Feldkirchen/München).

(587/28) Concessionnaire aux Pays-Bas des filiales de matériels mécaniques, camions et véhicules spéciaux RHEINSTAHL-HANOMAG AG (Hanovre) et RHEINSTAHL-HENSCHHEL AG (Kassel) du groupe RHEINISCHE STAHLWERKE AG d' Essen (cf. n° 580 p.28), la compagnie N.V. RIMIJ de Venlo (cf. n° 569 p.29) a ouvert à Nistelrode une succursale compétente pour le Sud et l'Ouest du pays.

Membre du groupe commercial NIMOX HOLDING N.V. (Roermond), RIMIJ a créé il y a quelques mois à Oosterhout une filiale de services et assistance technique, N.V. TECHNISCH SERVICE CENTRUM BRABANT.

CONTROLE ET REGULATION

(587/28) Le groupe de Paris CIE DES COMPTEURS SA (cf. n° 578 p.27) négocie l'absorption de trois de ses filiales (78,12 %, 74,95 % et 65,49 % respectivement) spécialisées dans la robinetterie de régulation, CEREG-CIE EUROPEENNE DE REGULATION SA de Montrouge/Hts-de-Seine (cf. n° 516 p.25), STE DUBAR & AUTIER SA de Lille/Nord (cf. n° 576 p.28) et A.P.C. -APPAREILS DE PRECISION & DE CONTROLE SA de Paris (cf. n° 548 p.24).

En rémunération d'actifs estimés bruts à respectivement F. 28,5 millions, 8,4 millions et 33,6 millions, CIE DES COMPTEURS portera son capital à F. 190,9 millions.

EDITION

(587/28) De création récente à Milan sur l'initiative de MM. Giovanni de Berti et Gaetano Damaschelli, la firme ISTITUTO EDITORIALE INTERNAZIONALE SpA (capital de Li. 1 million) s'est associée à parité avec des intérêts américains portés par M. Cass Canfield Jr. (New York) pour former la maison d'édition I. L. I. -ISTITUTO LIBRARIO INTERNAZIONALE SpA (Milan) au capital autorisé de Li. 50 millions, que dirige M. G. Damaschelli.

(587/28) Le groupe de Gutersloh C. BERTELSMANN VERLAG KG (cf. n° 585 p.29) a négocié avec le groupe de Londres B.P.C. -BRITISH PRINTING CORP. (cf. n° 529 p.21) l'édition en langue allemande et par fascicules d'une encyclopédie sur les animaux déjà publiée en langue anglaise.

(587/28) La compagnie d'édition VERLAG DR. HAAS KG de Mannheim a porté à DM. 1 million chacune le capital de ses filiales MANNHEIMER GROSSDRUCKEREI GmbH (impression) et MANNHEIMER MORGEN VERLAGSGESELLSCHAFT mbH (édition) pour en assurer l'expansion.

(587/29) Un accord de coopération et coproduction a été conclu à Milan entre la firme CASA EDITRICE VALENTINO BOMPIANTI & C° SpA et le groupe FRATELLI FABBRI EDITORE SpA (cf. n° 580 p.43) pour une nouvelle édition du "Dizionario Degli Autori" en 50 fascicules hebdomadaires distribués par le second.

Présidé par M. Giovanni Fabbri, celui-ci (capital de Li. 12 milliards) est depuis peu affilié pour 33 % (cf. n° 575 p.21) au groupe I. F. I. -ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA (Turin) et à son affiliée SAIFI FINANZIARIA SpA (cf. n° 564 p.32). De son côté, BOMPIANTI est actionnaire pour 28,6 % à Paris de la SEDE-STE D'EDITION DES DICTIONNAIRES & ENCYCLOPEDIES Sarl (capital de F. 70.000), et elle contrôle à Milan l'entreprise CONSALVO SpA (Li. 125 millions).

ELECTRONIQUE

(587/29) Spécialiste aux Etats-Unis d'équipements électroniques audio-visuels, instrumentation scientifique, mémoires, bandes magnétiques et fournitures annexes pour "software", le groupe AMPEX CORP. de Redwood City/Cal. (cf. n° 525 p.23) a renforcé son réseau commercial en Europe avec l'installation à Milan de la société AMPEX ITALIANA Srl (capital de Li. 9 millions), que préside M. Byron Allen Olerich.

Distribué jusqu'ici en Italie par les firmes de Milan LARIR INTERNATIONAL SpA, METROELETTRONICA Sas et SOC. ITALIANA ELETTRONICA SpA, le groupe dispose en Belgique d'une filiale industrielle (cf. n° 399 p.20) dotée de deux ateliers à Nivelles et Battice, ainsi que de plusieurs filiales de vente sous son nom, notamment à Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine, Francfort, Fribourg/Suisse, Lugano/Suisse, etc...

(587/29) Contrôlée à 70 % par la FININFOR-CIE FINANCIERE POUR L'INFORMATIQUE SA de Paris (elle-même filiale 52/48 des groupes THOMSON-CSF et CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA - cf. n° 576 p.34), la société française d'ordinateurs C. I. I. -CIE INTERNATIONALE POUR L'INFORMATIQUE SA de Louveciennes/Yvelines a conclu avec les groupes américain CONTROL DATA CORP. de Minneapolis/Minn. et britannique I. C. L. -INTERNATIONAL COMPUTERS LTD de Londres (avec lesquels elle est déjà liée depuis juillet 1970 par des accords de collaboration technique - cf. n° 575 p.24) une association paritaire pour installer en Belgique, une société d'études commune, INTERNATIONAL DATA SA.

Constituée en 1967 dans le cadre du Plan Calcul français, C. I. I. a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 600 millions, celui de CONTROL DATA s'établissant à \$ 570 millions et celui d'INTERNATIONAL COMPUTERS à £ 115 millions.

(587/29) L'entreprise belge de vernis et encres pour industrie graphique ENCRE DRESSE SA d'Uccle-Bruxelles (cf. n° 406 p.31) a diversifié ses intérêts en se donnant, à son siège, une filiale de software, C. I. T. A. F. -CENTRE INFORMATIQUE DE TRAITEMENT A FACON SA (capital de FB. 0,5 million) que préside M. Albert Pêtre.

(587/30) Les sociétés de software de Paris SEMA METRA INTERNATIONAL SA (cf. n° 581 p.26) et SESA-STE D'ETUDES DES SYSTEMES D'AUTOMATION SA (cf. n° 553 p.30) ont formé le groupement d'intérêt économique SEMA-SESA, pour la mise en place de systèmes informatiques. Celui-ci a pour principal objet de soumissionner, en association avec les compagnies C.I.I., INTERNATIONAL COMPUTER LTD et PHILIPS (cf. supra), à l'appel d'offres que va lancer la Direction Générale des Douanes françaises en vue de la réalisation de son projet "SOFIA-SYSTEME D'ORDINATEURS POUR LE TRAITEMENT DU FRET INTERNATIONAL AERIEN" destiné au nouvel aéroport de Paris, à Roissy-en-France/Val d'Oise.

C'est également avec cet objet qu'a été créé en juillet 1970 le Groupement C. S. C. -CEGOS-STERIA-CAP par les compagnies de Paris C. A. P. -CENTRE D'ANALYSE & DE PROGRAMMATION SA (cf. n° 579 p.29), CEGOS-INFORMATIQUE (Division du groupe IDET-CEGOS SA) et STERIA SA, en association avec le groupe IBM-INTERNATIONAL BUSINESS MACHINE CORP. d'Armok/N.Y. (cf. n° 565 p.29).

(587/30) Membre du groupe CIE FRANCAISE THOMSON HOUSTON HOTCHKISS BRANDT SA (cf. N° 583 p. 29), la C.G.R. -CIE GENERALE DE RADIOLOGIE SA d'Issy-les-Moulineaux/Hts-de-Seine (cf. N° 572 p. 23) s'apprête à reprendre l'ensemble de la Division médicale du groupe américain WESTINGHOUSE ELECTRIC C° de New York (cf. N° 583 p. 34).

C.G.R. , qui deviendra, en conséquence, affiliée pour une petite part au groupe de New York, est spécialisée dans l'électronique médicale et dans la radiologie; elle escompte, pour 1970, un chiffre d'affaires de F. 400 millions, celui de sa nouvelle filiale s'établissant à \$ 35 millions (soit F. 200 millions environ). Sur le continent américain, elle disposait déjà d'une filiale à Waltham-Boston, KELEKET-C.G.R. INC. (en association 55/45 avec le groupe LABORATORY FOR ELECTRONICS INC. - cf. N° 564 p. 40), Montreal, C.G.R. DE CANADA LTD, et Caracas, C.G.R. DE VENEZUELA SA.

(587/30) Le groupe de matériels radioélectriques et électroniques GRUNDIG WERKE GmbH de Fürth (cf. N° 577 p. 27) a resserré les liens entre ses filiales de Vienne GRUNDIG AUSTRIA GmbH et MINERVA RADIO W. WOHLBER & C° SPEZIALERZEUGUNG FÜR RADIOAPPARATE & BESTANDTEILE (rachetée en 1968 - cf. N° 465 p. 24) en leur faisant constituer deux filiales commerciales communes, GRUNDIG AUSTRIA GmbH, GRUNDIG & C° oHG et "MINERVA RADIO" W. WOHLBER & C° oHG, dirigées l'une et l'autre par M. Max Grundig, président fondateur du groupe.

Occupant quelque 29.000 personnes dans 22 usines (dont cinq à l'étranger), ce dernier possède 23 filiales en République Fédérale et 33 à l'étranger. Produisant plus de 3 millions d'appareils/an et réalisant un chiffre d'affaires supérieur à DM. 1 milliard, il a marqué son expansion depuis 1968 par l'implantation de cinq usines : Ascha/Bayern, Kusel/Palatinat, Crauzwald/France, Rovertto/Italie et Nuremberg-Langwasser (la plus importante d'Europe, inaugurée en septembre 1970).

(587/31) Connue pour ses hauts parleurs et enceintes acoustiques, la compagnie française AUDAX SA de Montreuil/Seine-St-Denis (cf. N° 559 p. 27) a confié sa représentation en République Fédérale à la nouvelle AUDAX LAUTSPRECHER GmbH de Hanovre (capital de DM 24.000), dont le gérant est M. Pelgrom de Haas.

EMBALLAGE

(587/31) Les liens existant depuis 1966 (cf. N° 382 p. 32) aux Pays Bas entre les groupes ILLINOIS TOOL WORKS INC. de Chicago (cf. N° 539 p. 26) et THOMASSEN & DRIJVER-VERBLIFA N.V. de Deventer (cf. N° 509 p. 39) pour la production de corps creux et gobelets plastiques moulés à chaud pour emballages et conditionnement ont été renforcés par la création d'une filiale paritaire de vente à Paris, TEDECO Sarl (capital de F. 100.000), gérée par M. W.I. Aalbersberg.

Les deux partenaires sont associés depuis janvier 1967 à Deventer au sein de la société TEDECO N.V. (cf. N° 402 p. 32), dotée d'une succursale à Bruxelles (cf. N° 465 p. 34), ainsi qu'au sein de l'entreprise TEDECO-VERPACKUNG GmbH de Karksheide/Hambourg (cf. N° 539 p. 26).

FINANCE

(587/31) Spécialiste aux Etats-Unis de leasing d'ordinateurs, matériels industriels, de transport, etc ..., le groupe GRANITE EQUIPMENT LEASING CORP. de Garden City/N.Y. (cf. N° 550 p. 33) a développé le réseau de sa filiale de Francfort GRANITE LEASERVICES INTERNATIONAL GmbH, créée début 1969 (cf. N° 509 p. 31) et animée par M. J.H. Beardsley, en la dotant à Düsseldorf d'une succursale dirigée par M. Paul Ecker, après celles de Stuttgart et Hambourg.

En Europe, le groupe américain dispose d'une filiale financière à Luxembourg (cf. N° 520 p. 30), et ses autres antennes commerciales se trouvent notamment à Amsterdam, Milan, Paris, Londres, etc ...

(587/31) Cinq groupes bancaires du Marché Commun, BANCA NAZIONALE DEL LAVORO SpA (Rome), STE GENERALE SA (Paris), BAYERISCHE VEREINSBANK AG (Munich), BERLINER BANK AG (Berlin) et VEREINSBANK IN HAMBURG (Hambourg), participeront directement ou indirectement à la prochaine création à Zurich d'une société internationale de financement (capital de FS 20 millions).

Ils y seront associés à : (1) DOW BANKING CORP. de Zurich (cf. N° 500 p. 28), membre du groupe DOW CHEMICAL C° de Midland/Mich. (cf. N° 581 p. 42); (2) UBS-UNION DE BANQUES SUISSES SA de Zurich (cf. N° 570 p. 39), qui sera le principal actionnaire de la nouvelle affaire, et qui vient par ailleurs de créer à New York l'AMERICAN U.B.S. CORP. (capital de \$ 2 millions).

(587/32) Le groupe CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 585 p.28) s'apprête à rétrocéder, au prix de \$ 30 millions, une participation de 10 % environ dans son affiliée CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (cf. n° 585 p.40) au holding d'assurances et bancaire INA CORP. de Philadelphie/Pa. (cf. n° 581 p.19). Au terme de l'opération, les principaux actionnaires de SUEZ (F. 544,3 millions) seront SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON (15 à 16 %), l'Etat britannique (11,8 %), INA (10 %), BANQUE DE L'INDOCHINE SA (3,8 %), U.A.P.-UNION DES ASSURANCES DE PARIS SA (2 %) et STE LYONNAISE DES EAUX & DE L'ECLAIRAGE SA (1,32 %).

INA, où SUEZ prendra de son côté une participation symbolique, dispose en France de deux filiales : 1° la CIE NOUVELLE D'ASSURANCES SA de Paris (à travers INSURANCE C° OF AMERICA de Philadelphie); 2° la BANQUE BLYTH & CIE SA de Paris (à travers BLYTH & C° INC. de New York - cf. n° 576 p.38) qui contrôle notamment à Lyon la BANQUE AUXILIAIRE DU RHONE SA.

(587/32) A capital anglo-luxembourgeois, le holding de Panama CINEFINANCE SA a présidé à la création à Luxembourg du Fonds de placement CINECAPITAL SA (capital de \$ 20 millions), avec sa filiale de rachat CINECAPITAL REPURCHASE C° SA (\$ 10.000) et sa société de gestion CINEMANAGEMENT SA (\$ 61.500).

La fondatrice était déjà présente à Luxembourg avec la société CINEFINANCE AFNO SA, qui a récemment formé à Londres (cf. n° 578 p.44) la firme de prestation de services LUX SERVICES (U.K.) LTD.

(587/32) La BANQUE VERNES SA de Paris (cf. n° 576 p.18) étudie l'éventualité d'une fusion avec son affiliée (15,5 %) BANQUE COMMERCIALE DE PARIS SA. Ancienne filiale à 80 % de la STE CENTRALE D'ETUDES & D'INVESTISSEMENTS Sarl (groupe DASSAULT) qui y conserve un intérêt de 13,80 % (cf. n° 574 p.30), la BANQUE COMMERCIALE DE PARIS est aujourd'hui affiliée pour 19,7 % au groupe CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA (cf. supra, p.26), 16 % au groupe UNION FINANCIERE & MINIERE SA (cf. n° 582 p.19), 15 % à la FRANKLIN NATIONAL BANK (New York) et pour 10 % chacun au groupe d'assurances L'ABEILLE SA (Paris) et à la HAMBURGISCHE LANDESBANK GIRO-ZENTRALE (Hambourg).

(587/32) Une concentration décidée entre les banques coopératives LANDESGENOSSENSCHAFTSBANK eGmbH (Hanovre) et RAIFFEISEN-ZENTRALBANK OLDENBURG eGmbH (Oldenburg) s'effectuera au profit de la première. Transformée en LANDESGENOSSENSCHAFTSBANK HANNOVER OLDENBURG eGmbH, celle-ci aura un bilan dépassant DM. 1,5 milliard; elle servira de cadre à la création d'un institut central coopératif pour les Landers du Nord : Niedersachsen, Bremen, Schleswig-Holstein et Hamburg.

Par ailleurs, une fusion entre les établissements à même vocation RAIFFEISEN-KASSE SÜNZHAUSEN eGmbH (Sünzhausen b. Freising), RAIFFEISENKASSE MARZLING eGmbH (Marzling), RAIFFEISENKASSE ATTACHING eGmbH (Attaching) et RAIFFEISENBANK WOLFRSDORF-KIRCHDORF eGmbH (Wolfersdorf) s'est effectuée au profit de la dernière.

(587/33) Présente de longue date à Londres avec une succursale, a maison d'agents de change de New York TUCKER, ANTHONY & R. L. DAY a formé à Paris la société TUCKER ANTHONY SA (capital de F. 225.000), présidée par M. Charles A. Armand et que contrôle directement la filiale de portefeuille KERTHONY INC. (New York).

(587/33) Les liens unissant la BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE SA (groupe SCHNEIDER SA - cf. n° 581 p.35) et la compagnie papetière DARBLAY SA (cf. n° 512 p.39) vont être resserrés à la suite de l'apport par la première à la seconde de certains éléments de son portefeuille, ce qui permettra à celle-ci d'accroître la diversification de ses intérêts. L'opération entraînera une augmentation à F. 41,6 millions du capital de DARBLAY et son affiliation pour 12 % environ à la société apporteuse.

DARBLAY était déjà associée à la CIE FINANCIERE DE L'UNION EUROPEENNE SA, compagnie-mère de la BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE, au sein de la CIE GENERALE DU JOUET SA (cf. n° 580 p.49), où elles sont intéressées pour respectivement 21,9 % et 15,6 % aux côtés notamment de la CIE FINANCIERE HOLDING SA (groupe EDMOND DE ROTHSCHILD) pour 39 %.

(587/33) Affiliée aux groupes ASSURANCES GENERALES DE FRANCE SA (cf. n° 583 p.31) et UNION DES ASSURANCES DE PARIS-U.A.P. SA, la CIE LYONNAISE IMMOBILIERE-CLI SA (Lyon) a négocié l'absorption de la STE FONCIERE LYONNAISE D'INVESTISSEMENT-SOFLI SA de Paris (affiliée indirecte du groupe CREDIT LYONNAIS SA - cf. n° 577 p.33) et en a rémunéré les actifs - évalués (bruts) à F. 120,7 millions - en portant son capital à F. 283 millions.

(587/33) Membre du groupe qu'anime M. Noël Chegaray (cf. n° 558 p.18) à travers notamment la STE FRANCAISE POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE & DE L'INDUSTRIE SA de Paris (cf. n° 348 p.23), la STE DE CAUTIONS POUR LE COMMERCE & L'INDUSTRIE SA de Paris (cf. n° 334 p.24) a reçu des compagnies SA DE PARTICIPATION SARTHOISE, LA DETECTION ELECTRONIQUE FRANCAISE SA et MANUFACTURE DE CONTY SA divers apports (évalués nets à F. 3 millions), qu'elle a rémunérés en portant son capital à F. 13 millions tandis que les apportuses sont devenues ses actionnaires pour 11,5 %, 9,8 % et 1,6 % respectivement.

(587/33) Membre du groupe QUANDT, l'institut de crédit ADCA-ALLGEMEINE DEUTSCHE CREDIT-ANSTALT de Berlin et Francfort (cf. n° 557 p.25) a repris aux associés commanditaires à Bonn de la BANKHAUS PREUSKER & THELEN KG (cf. n° 576 p.39) la participation minoritaire qui lui manquait pour en avoir le contrôle absolu. ADCA (capital de DM. 9,37 millions) a par ailleurs renforcé récemment son réseau en prenant le contrôle absolu à Munich de l'établissement financier W. FEUCHTWANGER BANK KG qui, absorbé, a été remplacé par une succursale.

(587/34) Membre du groupe BANQUE DE L'INDOCHINE SA (Paris), la CIE IMMOBILIERE & FINANCIERE EWOTO SA (cf. n° 579 p. 35) a procédé à une rationalisation de ses intérêts en absorbant les sociétés de portefeuille PLANTATIONS & FORETS SA et RIZIERES D'OUTRE-MER SA (toutes deux à Paris). En rémunération d'actifs estimés (bruts) à respectivement F. 1,8 million et F. 5,9 millions, elle a ensuite élevé son capital à F. 7,2 millions.

(587/34) A capital américain, la compagnie d'investissement de Nassau/Bahamas UNITED STATES INVESTMENT PLAN LTD a installé à Luxembourg le Fonds de placements ITALIAN GROWTH FUND SA (capital autorisé de \$ 5 millions), avec sa filiale de rachats ITALIAN GROWTH FUND REALISATION SA (\$ 10.000).

(587/34) La NORDDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE de Hanovre (cf. n° 561 p. 31) et la BRAUNSCHWEIGISCHE STAATSBANK de Braunschweig (cf. n° 561 p. 32) se sont assurées conjointement à Hildesheim le contrôle de la BANKHAUS GOTTSCHALCK & C° KG et l'ont placée sous la direction de M. Gotthard Sauer, en remplacement de M. Carl Düvel.

(587/34) La compagnie de portefeuille SOVACO-STE DE VALEURS INDUSTRIELLES & COMMERCIALES Sarl (Paris) a fait apport de participations minoritaires dans les compagnies VALLOUREC SA, SA DES ETS. G. AUBAGNAC & C° (cf. n° 299 p. 9) et STE FRANCAISE D'ETUDES D'INSTALLATIONS SIDERURGIQUES-SOFRESID SA (cf. n° 532 p. 33) au groupe DENAIN-NORD-EST-LONGWY SA (cf. n° 585 p. 40), qui a en conséquence élevé son capital à F. 787,2 millions.

(587/34) Une concentration est en cours entre les banques de Munich BAYERISCHE STAATSBANK AG (contrôlée par le Land - cf. n° 533 p. 44) et BAYERISCHE VEREINSBANK AG (cf. n° 572 p. 39) au profit de la seconde.

Le Land de Bavière aura une participation minoritaire dans la nouvelle banque issue de la fusion, dont le bilan dépassera DM. 15 milliards et les capitaux propres quelque DM. 520 millions.

(587/34) Poursuivant la simplification de ses structures, la société française CIE DES SALINS DU MIDI & DES SALINES DE L'EST SA (cf. n° 536 p. 36) procède à l'absorption des firmes STE DU DOMAINE DE SAINT-JEAN SA (Saint-Laurent d'Aigouze/Gard), STE AGRICOLE DE BADET SA (Saintes-Marie-de-la-Mer/Bouches-du-Rhône), STE COMMERCIALE DES SELS-SOCOSEL Sarl de Nancy (cf. n° 524 p. 19), COMPTOIR DE VENTE DES SELS DE BAYONNE Sarl (Bayonne/B. P.), RAFFINERIE DU SEL A. D. Sarl (Tours/I. & L.) et BALMER SA (Fécamp/Seine Mme). En rémunération d'actifs bruts globaux évalués à F. 19,7 millions, elle portera ensuite son capital à F. 122,4 millions.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(587/35) Le groupe alimentaire de Chicago CAPITAL FOOD INDUSTRIES INC. (cf. n° 507 p. 32) a acquis aux Pays-Bas la participation qui lui manquait pour avoir le contrôle absolu de la firme de cacao et chocolats GERKENS CACAO INDUSTRIE N.V. (Wormer et Zaandan) avec sa filiale commerciale GERKENS HANDELMIJ. N.V. (Wormer), où il était majoritaire depuis le début de 1969.

(587/35) Le groupe de Londres BROOKE BOND LIEBIG LTD (cf. n° 551 p. 29) a renforcé ses intérêts en République Fédérale (cf. n° 476 p. 26) en prenant le contrôle à Praetz/Holst de la conserverie JOKISCH GmbH. Entreprise familiale animée jusqu'ici par M. Waltraud Jokisch, celle-ci réalise avec quelque 180 personnes un chiffre d'affaires annuel de DM. 22 millions.

Le groupe britannique contrôle à Francfort la société FRANKFURTER TEE HANDELS GmbH (cf. n° 365 p. 24), y dispose d'une participation dans la firme d'importation et vente de thés ED. MESSMER KG et a une filiale en sommeil à Cologne, LIEBIG GmbH.

(587/35) La STE DES RAFFINERIES & SUCRERIES SAY SA de Paris (cf. n° 578 p. 33) procède à l'absorption de sa filiale (80 %) SUCRERIE-DISTILLERIE D'ATTIGNY SA d'Attigny/Ardennes (cf. n° 447 p. 34). En rémunération d'actifs estimés (bruts) à F. 44,6 millions, elle portera son capital à F. 103,2 millions.

SAY est contrôlée pour 51 % par la CIE EUROPEENNE D'INDUSTRIE SUCRIERE SA (Paris) - elle-même filiale des groupes TATE & LYLE LTD de Londres (cf. n° 585 p. 35) et RAFFINERIE TIRLEMONTAISE SA de Bruxelles (à travers leur filiale commune 43,3/56,7 EUROPEAN SUGAR FRANCE SA) - et affiliée pour 33,4 % à la STE F. BEGHIN SA de Thumeries/Nord (cf. n° 579 p. 37) ainsi que pour 15,6 % au groupe ERIDANIA ZUCCHERIFICI NAZIONALI SpA (Gênes).

(587/35) Le groupe alimentaire H. J. HEINZ C° de Pittsburgh (cf. n° 579 p. 33) a conclu en France un accord de principe lui donnant le contrôle à 80 % des entreprises de condiments, moutardes et sauces GREY-POUPON SA de Puteaux/Hts-de-Seine (cf. n° 161 p. 20) et PARIZOT SA (Dijon/Côte d'Or).

Celles-ci, avec un chiffre d'affaires annuel cumulé de l'ordre de F. 55 millions, assurent environ 25 % de la production nationale de cette spécialité derrière (51 %) le groupe GENERALE ALIMENTAIRE SA-GASA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 578 p. 35).

(587/35) Une concentration en cours entre les compagnies SUCRERIE & DISTILLERIE D'ETREPAGNY SA (Etrepagny/Eure) et GENERALE SUCRIERE SA de Paris (cf. n° 578 p. 35) s'effectuera au profit de la seconde qui, en rémunération d'actifs estimés (bruts) à F. 27 millions, portera son capital à F. 127,3 millions.

(587/36) Un accord de coopération complété par l'établissement de liens financiers a été négocié en République Fédérale entre trois entreprises de vente en gros de produits alimentaires, RUEF AG & C° (chaîne de magasins "Centra"), WEIGEL & KORDEUTER ("Vivo") et ERGELLET-WENK GmbH ("A & O"), toutes à Freiburg/Breisgau. Réalisant ensemble un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 150 millions, ces trois affaires, qui approvisionnent plus de 470 magasins, sont convenues de créer en commun le holding UNIGROS HANDELSGESELLSCHAFT AG.

(587/36) Le groupe GENERAL FOODS CORP. de White Plains/N.Y. (cf. n° 580 p. 37) négocie la prise du contrôle en France de l'entreprise de boissons fruitées et sans alcool ORANGINA BOISSONS GAZEUSES RHONE SA (Calluire/Rhône) qui produit notamment des jus de fruit "Orangina" et des boissons gazeuses "Orsca", et qui a des liens techniques avec la société FRUIDAM SA de Levallois/Hts-de-Seine (cf. n° 516 p. 30).

METALLURGIE

(587/36) Filiale paritaire à Düsseldorf (cf. n° 545 p. 32) des groupes KAISER ALUMINUM & CHEMICAL CORP. d'Oakland/Cal. (cf. n° 581 p. 40) et PREUSSAG AG de Hanovre (cf. n° 580 p. 42), la compagnie KAISER PREUSSAG ALUMINIUM GmbH s'est donnée une filiale de vente à Milan, KAPAL ALLUMINIO D'ITALIA Srl (capital de Li. 990.000), que dirige M. Richard J. Harrison et où elle a pour associée minoritaire sa filiale de Colblence KAISER PREUSSAG ALUMINIUM WERKE GmbH.

(587/36) Le groupe de roulements à billes et à rouleaux cylindro-coniques TIMKEN C° de Canton/Ohio (anc. TIMKEN ROLLER BEARING C° - cf. n° 553 p. 24) a renforcé son réseau commercial en République Fédérale en dotant sa filiale de Düsseldorf TIMKEN ROLLENLAGER GmbH (succursales à Munich, Stuttgart et Hanovre) d'une direction régionale et d'assistance technique et commerciale à Francfort.

(587/36) Membre depuis peu (cf. n° 556 p. 32) du groupe PHILIPS (cf. supra, p. 25), la câblerie métallique de Rijswijk N.K.F. GROEP N.V. (cf. n° 578 p. 40) a porté à DM. 2,5 millions le capital de son affiliée allemande KABELWERKE RHEINSHAGEN WERK NEUMARKT GmbH (Neumarkt/Opf. - cf. n° 479 p. 32) pour en faciliter l'expansion. Celle-ci est directement contrôlée par la filiale de Wuppertal-Ronsdorf KABELWERKE RHEINSHAGEN GmbH (cf. n° 556 p. 32), en association avec la filiale d'Amsterdam DRAKA KABEL N.V. (cf. n° 571 p. 43).

PAPIER

(587/37) La firme allemande de papiers d'ameublement et décoration PICKHARDT & SIEBERT GmbH & C° KG (Gummersbach/Rhld.) a pris pied en Grande-Bretagne avec l'installation à Chalfont St-Peter/Bucks. d'une filiale commerciale, PICKHARDT & SIEBERT (U.K.) LTD (capital de £ 100), dirigée par MM. Kurt Danvil et K.G. Jones.

Entreprise familiale créée en 1880, la fondatrice occupe avec sa société sœur ADOLF SIEBERT GmbH & C° KG plus de 400 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel de quelque DM. 30 millions pour une collection de plus de 900 dessins de décoration.

(587/37) Affiliée aux groupes STE GENERALE DE BELGIQUE SA (Bruxelles) et FELDMÜHLE AG de Düsseldorf (cf. n° 585 p.42), la compagnie PAPETERIES DE BELGIQUE SA (cf. n° 576 p.47) a négocié la reprise, à compter du début 1971, de l'ensemble des activités de transformation pour articles scolaires et de bureau de la société PAPETERIES DE VIRGINAL SA de Virginal (cf. n° 575 p.31) : elle transférera alors ces activités dans son usine de Lembeek, dont la capacité sera portée à 7.000 t./an environ.

VIRGINAL est contrôlée conjointement par la filiale de Nivelles WIGGINS' TEAPE (BELGIUM) N.V. du groupe britannique WIGGINS TEAPE & C° LTD (lui-même membre du groupe B. A. T. - BRITISH AMERICAN TOBACCO C° LTD - cf. n° 585 p.47) et par le groupe américain THE MEAD CORP. (Dayton/O.).

(587/37) Affiliée de portefeuille du groupe belge EMPAIN (cf. n° 582 p.28) - à travers notamment le holding ELECTRORAIL SA de Bruxelles (cf. n° 567 p.26) - la CIE IMMOBILIERE & FINANCIERE DE PATIENCE BEAUJONC SA a repris l'ensemble des actifs industriels et commerciaux de la firme de façonnage et impression d'emballages CARTONNAGE & IMPRIMERIE NOBLEVEAUX (Grivegnée) pour en faire apport à une affaire à constituer sous le nom de PATIENCE & BEAUJONC CARTONNAGE-PABECAR SA, où elle aura un intérêt de 50 %, le solde allant à ELECTRORAIL et à PAPETERIES CATALA SA de Drogenbos/Mons (affiliée depuis peu pour 42 % à la précédente - cf. n° 552 p.39).

PHARMACIE

(587/37) Le groupe chimico-pharmaceutique de New York BRISTOL MYERS C° (cf. n° 577 p.41) a élargi les intérêts de sa filiale allemande BRISTOL-MYERS GmbH (Neu-Isenburg) en lui faisant ouvrir à Bensberg une succursale à l'enseigne PAUL LAPPE ARZNEIMITTEL.

La société de Neu-Isenburg (capital de DM. 8 millions) avait récemment rationalisé ses intérêts en absorbant ses filiales à Bensberg PAUL LAPPE GmbH, passée sous son contrôle en 1964 (cf. n° 253 p.29), et DEUTSCHE BRISTOL GmbH (cf. n° 430 p.28).

(587/38) Décidée récemment (cf. n° 577 p.42), la rationalisation des intérêts du groupe chimico-pharmaceutique de Paris ETS CLIN-BYLA SA (cf. n° 579 p. 38) est devenue effective au profit de la filiale SEMPA-CHIMIE SA (Paris). Celle-ci a porté son capital à F. 2,25 millions pour avoir absorbé la compagnie ALCASYNTHÈSE Sarl (Paris), dont les actifs ont été estimés (bruts) à F. 4,9 millions.

Une opération identique a dernièrement été faite (cf. n° 572 p.36) au sein du groupe entre les compagnies LABORATOIRES CLIN-COMAR Sarl et LABORATOIRES BYLA Sarl au profit de la seconde, transformée en LABORATOIRES CLIN COMAR BYLA Sarl (capital porté à F. 0,9 million).

PLASTIQUES

(587/38) L'entreprise allemande de panneaux plastiques et stratifiés DUROPAL WERK EBERH. WREDE OHG de Neheim-Hüsten/Ruhr (cf. n° 502 p.37) a créé à Brunoy/Seine-et-Marne une filiale commerciale, DUROPAL FRANCE Sarl (capital de F. 50.000), gérée par M. Helmut Ofterdinger.

La fondatrice est présente depuis fin 1968 en Autriche avec une filiale commerciale, DUROPAL-PLATTEN VERTRIEBS GmbH (Vienne).

PUBLICITE

(587/38) Les liens noués début 1970 (cf. n° 550 p.40) entre les agences "PUBLICITAS" SA SUISSE DE PUBLICITE (Lausanne) et EURO ADVERTISING PARIS SA (Paris) ont été resserrés avec la création à Amsterdam d'une filiale commune, EURO ADVERTISING N.V. (capital de Fl. 0,3 million), dirigée par MM. Cornelis Visser 't Hooft et Waldemar Nods.

PUBLICITAS est représentée dans la nouvelle agence par sa filiale de portefeuille PLACEMENTS & FINANCES SA (Lausanne) et son affiliée à 50 % de Genève E.A. HOLDING SA (cf. n° 573 p.35), commune avec EURO ADVERTISING PARIS, tandis que celle-ci a associé dans l'agence d'Amsterdam ses propres filiales EURO ADVERTISING LYON SA de Caluire/Rhône (cf. n° 567 p.41) et J. COETS & C°-EURO-ADVERTISING SA (Bruxelles).

TEXTILES

(587/39) Le groupe allemand de maille et bonneterie H. HEINZELMANN MASCHENMODE oHG de Reutlingen (cf. n° 147 p.28) a présidé à la création à Amsterdam de l'entreprise RAISON LAGERWEIJ N.V. (capital autorisé de Fl. 2 millions), dirigée par MM. E.H. Danz et J.L.H. Raison, et directement contrôlée par les holdings suisses EVRILADY CORP. LTD et JEER AG (Zug).

Connu notamment pour sa marque "Mary Quant" - également cédée par le groupe de Londres MARY QUANT HOLDINGS LTD à la compagnie de La Haye LECORE FOUNDATION N.V. (cf. n° 440 p.32) - le groupe allemand dispose de plusieurs filiales : UNIVERS TEXTILE GmbH de Munich (marque "Ariela"), ORCHIDEE GmbH de Fürstfeldbruck ("Orchidée"), ALTEX GmbH (Fürstfeldbruck), ANBA SPORTMODE VERSTELER KG (Vienne), PIUS WIELER SONS-WIELER SÖHNE AG (Kreuzlingen/Thurgau), HEINZELMANN IBERICA SA (Barcelone), etc ...

(587/39) L'entreprise textile et de confection féminine néerlandaise TEXTIELFABRIEKEN H.F.C. ENNEKING N.V. (Tilburg) et les groupes lainiers de Tilburg A. & N. MUTSAERTS' WOLLENSTOFFENFABRIEKEN N.V. (cf. N° 576 p. 53) et d'Enschede BLYDENSTEIN-WILLINK N.V. (cf. N° 578 p. 41) se sont associés pour renforcer leur position commerciale chez les Six : le cadre en sera une filiale commune à Paris, BLEMTEX Sarl.

Depuis août 1970, BLYDENSTEIN WILLINK et A. & N. MUTSAERTS sont associés en République Fédérale au sein de leurs filiales commerciales respectives de Leverkusen.

(587/39) La compagnie CHATILLON SpA de Milan (cf. N° 575 p. 34) s'est donnée à Milan une nouvelle filiale, SINTECO SpA (capital de Li. 1 million), présidée par M. Luigi Grignani et chargée de la vente de ses propres textiles synthétiques ainsi que de ceux des deux autres fondatrices, POLYMER INDUSTRIE CHIMICHE SpA (cf. N° 534 p. 39) et RHODIATOCE SpA (cf. N° 413 p. 32).

CHATILLON et POLYMER appartiennent au groupe MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA (cf. N° 586 p. 30), lequel partage avec le groupe français RHONE POULENC SA (cf. N° 582 p. 23) le contrôle de RHODIATOCE. Une association paritaire avait été nouée en 1963 (cf. N° 243 p. 28) entre CHATILLON et l'ancien groupe COTONIFICIO VALLE DI SUSA SpA (dont les actifs ont été repris en 1969 par la compagnie E.T.I. -ESERCIZI TESSILI ITALIANI SpA - cf. N° 543 p. 34) au sein d'une filiale commune à Milan, SINTECO SpA (première du nom), aujourd'hui dissoute.

(587/39) Le groupe BURLINGTON INDUSTRIES Inc. de Greensboro /N.C. (cf. N° 552 p. 20) a étoffé ses intérêts indirects en République Fédérale en dotant sa filiale GLADBACHER WOLLINDUSTRIE AG, VORM. L. JOSTEN (cf. N° 543 p. 34) de deux filiales commerciales à Mönchengladbach, GLADWOLLE GLADBACHER WOLLINDUSTRIE GmbH et GLAWO TEPPICHBODEN GmbH (capital de DM 20.000 chacune), dirigées par M. Hellmut Achter et Frank Paetzold.

TOURISME

(587/40) Un accord de représentation et coopération dans le domaine des activités d'agences de voyages a été conclu aux Pays Bas, pour entrer en application début 1971, entre le groupe de Haarlem REIS & PASSAGEBUREAU CENTOURI-SUNLINER N.V. (cf. N° 572 p. 38) et la compagnie CLUB MEDITERRANEE SA de Paris (cf. N° 580 p. 48).

Celle-ci, dont le capital a été récemment porté à F. 31,5 millions à la suite de l'absorption du C.E.T.-CLUB EUROPEEN DU TOURISME SA de Paris (cf. N° 548 p. 38), est liée par des accords similaires de représentation dans plusieurs autres pays, notamment avec la C.I.T. SpA (Italie), TOUROPA (Allemagne), THOMSON GROUP (Grande Bretagne), AMERICAN EXPRESS (Etats-Unis et Canada), etc ...

(587/40) L'établissement public E.F.I.M.-ENTE PARTECIPAZIONI & FINANZIAMENTO INDUSTRIA MANIFATTURIERA de Rome (cf. N° 586 p. 37) a présidé à la création à Rome de deux affaires de développement et d'investissement touristique dans le Mezzogiorno, METAPONTINA TURISTICA SpA et SYBARIS SpA, toutes deux au capital initial de Li. 1 million.

Présidées l'une et l'autre par M. Alessandro Petriccione, celles-ci sont sous le contrôle direct de l'affiliée INSUD-NUOVE INIZIATIVE PER IL SUD SpA de Rome (cf. N° 579 p. 33), qui en partage le contrôle 95/5 avec la société immobilière et de portefeuille de Milan SIGMA-STA IMMOBILIARE GENERALE MILANESE SpA (cf. N° 451 p. 37)-cette dernière étant elle-même une filiale absolue de la compagnie FINANZIARIA ERNESTO BREDA SpA de Milan (contrôlée à 50,1 % par l'EFIM -cf. N° 562 p. 36).

TRANSPORTS

(587/40) La compagnie maritime d'Edinburgh/Scotland GEORGE GIBSON & C° Ltd (cf. N° 476 p. 31) a pris pied en République Fédérale avec la création à Rheinbreitbach/Neuwied de la société DEUTSCHE GEO. GIBSON & C° GASTANKER GmbH (capital de DM 100.000), dont l'objet est, sous la direction de MM. Charles A. Somerville et G.G. Helfrich, le transport de gaz liquéfiés, produits chimiques, etc .

(587/40) La compagnie américaine de transports internationaux par conteneurs SEA-LAND SERVICES Inc. d'Elisabeth/N.J. (groupe REYNOLDS INDUSTRIES Inc. de Winston Salem/N.C. - cf. N° 551 p. 43) va renforcer les moyens de sa nouvelle filiale de Rome MEDITERRANEAN CONTAINER SERVICE ITALIA SpA (capital de Li. 500 millions) en la dotant de succursales à Milan, Gênes, Naples et Livourne.

(587/41) La STE POUR LE TRANSPORT & LE STOCKAGE RATIONNEL DES HUILES & LIQUIDES D'ORIGINE VEGETALE, ANIMALE OU MINERALE-SOTRASOL SA de Paris (cf. n° 350 p.25) a négocié l'absorption de la STE FRANCAISE POUR L'ENTRE-POSAGE DU LATEX-SFEL SA de Paris (cf. n° 160 p.16) et en a rémunéré les actifs estimés (bruts) à F. 1,3 million en portant son capital à F. 7,8 millions.

SOTRASOL est notamment affiliée pour 29,15 % à la CIE INDUSTRIELLE & MARITIME SA (cf. n° 541 p.20), 22,8 % aux CHARGEURS REUNIS SA (cf. infra), 12,5 % au groupe d'assurance LA PAIX I.A.R.D. (cf. n° 581 p.19), 11,4 % à GAZOCEAN SA de Paris (cf. n° 549 p.30) et 10 % à SAFIC-ALCAN & CIE SA (cf. n° 568 p.20). Cette dernière est également actionnaire pour 20 % de SFEL, aux côtés de DUNLOP SA de Paris (groupe DUNLOP LTD de Londres - cf. n° 571 p.44) pour 26,6 % et UNION FINANCIERE & MINIERE SA (cf. supra, p.32) pour 25,5 %.

(587/41) Les compagnies de transports ASSOCIATION POUR LE TRANSPORT & L'AFFRETEMENT-ETS WALON SA (Paris) - filiale à 50 % du groupe CHARGEURS REUNIS SA (cf. n° 584 p.41) - et E. CAUSSE & CIE FRANCE Sarl (Montrouge/Hts-de-Seine) ont décidé de regrouper leurs activités de transports d'automobiles par route et par rail au sein d'une filiale commune 65/35.

Simultanément, ATA-WALON a conclu avec la CIE HAVRAISE & NANTAISE PENINSULAIRE SA de Paris (groupe WORMS & CIE - cf. n° 505 p.37) un accord prévoyant la mise en service début 1972 de deux navires roll-on/roll-off de transports d'automobiles d'une capacité de 500 véhicules chacun.

(587/41) Le groupe britannique UNITED TRANSPORT C° LTD de Chepstow/Wales (cf. n° 511 p.36) a élargi les moyens de la WEST-FRIESLAND EUROTRANSPORT GmbH de Cologne (cf. n° 480 p.36) en lui faisant ouvrir à Wuppertal une succursale dirigée par M. Peter Kaadtmann, après notamment celle de Münchingen (anc. à Ludwigsburg).

La firme de Cologne (capital de DM. 0,75 million), qu'anime M. J. Beecker, est directement contrôlée par la filiale d'Amsterdam WEST-FRIESLAND EUROTRANSPORT N.V. (anc. D.C. INTERNATIONAL WEST FRIESLAND N.V. - cf. n° 375 p.34).

(587/41) Les groupes maritimes C.G.T.-CIE GENERALE TRANSA-TLANTIQUE SA de Paris (cf. n° 581 p.45) et ARMEMENT DEPPE SA d'Anvers (cf. n° 557 p.35) ont conclu un accord de service combiné au départ du Golfe du Mexique et à destination des ports de l'Europe continentale du Nord.

VERRE

(587/42) La concentration décidée récemment en Italie (cf. n° 575 p. 36) d'une partie des intérêts verriers du groupe français CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA (cf. n° 586 p. 38) a bénéficié à sa filiale de Milan LUIGI FONTANA & C° SpA (cf. n° 436 p. 37), qui a porté son capital à Li. 1. 181,49 millions après avoir absorbé les filiales de Rome VETRARIA LATINA SpA et Milan SAVAS VETRARIA ARTISTICA SARDA-LUIGI FONTANA & C°-FLLI. GARAU SpA.

Le groupe a par ailleurs décidé une refonte complète - devant prendre effet à fin 1970 - de ses activités dans le secteur verrier, qui seront désormais du ressort de deux nouvelles filiales, l'une en France et l'autre en République Fédérale.

(587/42) L'entreprise de matériaux isolants (à base de laine minérale notamment) GRÜNZWEIG & HARTMANN AG de Ludwigshafen (cf. n° 574 p. 38) a porté à Sh. 5 millions le capital de son affiliée de Vienne SCHRANZHOFER--GENEST AUSTRIA ISOLLERUNGEN GEGEN WÄRME, KÄLTE & SCHALL GmbH pour en financer l'expansion. Dirigée par MM. G. Dorneck et M. Heller, celle-ci, directement contrôlée par la société de portefeuille GESELLSCHAFT FÜR KUNST- & FASERSTOFFE GmbH (Ladenburg/Baden), résulte de la fusion en 1969 des sociétés SCHRANZHOFER & C° GmbH (Vienne et Graz) et GENEST AUSTRIA GmbH (Vienne).

GRÜNZWEIG & HARTMANN (usines de fibres d'isolation au siège, Bochum et Ladenburg) est affiliée à la BERLINER HANDELSGESELLSCHAFT-FRANKFURTER BANK AG (cf. n° 586 p. 31) et contrôlée à 58 % par le groupe français SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA (cf. supra).

DIVERS

(587/42) La filiale à Hohenwestedt/Holstein LEGO GmbH (cf. n° 575 p. 33) du groupe danois de jeux de construction en plastique A/S LEGO SYSTEM (Billund) s'est associée à parité avec quatre autres firmes allemandes de jouets pour former à Stuttgart la société de vente MARKENSPIELWARENDIENST GmbH (capital de DM. 0,5 million).

Ses partenaires sont : 1°) le groupe d'édition OTTO MAIER VERLAG KG de Ravensburg (connu notamment pour ses jeux et matériels éducatifs, jeux en bois, etc... - cf. n° 557 p. 21); 2°) la firme de jouets en bois, animaux en peluche, etc... MARGARETE STEIFF GmbH de Giengen/Brenz (cf. n° 391 p. 24); 3°) la manufacture de modèles réduits en plastique GEBR. FALLER GmbH de Gutenbach/Schwarz. (cf. n° 304 p. 31); 4°) le constructeur de jouets électriques et trains miniatures GEBR. MÄRKLIN & CIE GmbH (Göppingen).

(587/42) La compagnie AMERICAN YVETTE C° (Wilmington/Del.) a créé à Paris une filiale de vente de produits capillaires, fournitures pour coiffeurs, gestion d'instituts de beauté, etc..., GLEMBY INTERNATIONAL Sarl (FRANCE) (capital de F. 20.000), gérée par M. Simon Hext (Beckenham/Kent).

(587/43) Le groupe hôtelier américain HOWARD JOHNSON C° (Manchester/Mass.) négocie avec la compagnie aérienne de La Haye K. L. M.-KONINKLIJKE UCHTVAART MIJ. N. V. (cf. n° 571 p.47) l'installation dans les villes d'Europe que dessert elle-ci d'une chaîne d'une douzaine d'hôtels et restaurants à service rapide.

KLM est associée (25 %) depuis 1968 au groupe américain (majoritaire) dans la compagnie hôtelière d'Amsterdam N. V. KOLUMA HOTELMIJ. (opérationnelle depuis peu), où le groupe brassicole d'Amsterdam HEINEKEN'S BIERBROUWERIJ MIJ. N. V. (cf. n° 585 p. 36) a un intérêt de 10 %.

(587/43) Les liens noués début 1970 aux Pays-Bas (cf. n° 554 p.41) entre les groupes américain THIOKOL CHEMICAL CORP. (Bristol/Penn.) et néerlandais KON. TEXTIELFABRIEKEN NIJVERDAL-TEN CATE N. V. d'Almelo (cf. n° 574 p.41) pour la production à Nijverdal de fibres et tissus synthétiques de polypropylène et polyéthylène ont débouché sur la création à Almelo d'une filiale paritaire, THIOKOL-TEN CATE N. V. (capital autorisé de Fl. 10 millions, libéré de 20 %), dirigée par MM. Robert E. Davis et Joseph J. C. Thym.

(587/43) Membre à Berlin depuis fin 1963 (cf. n° 218 p.29) du groupe D. H. BALDWIN C° de Cincinnati/Ohio (cf. n° 574 p.25), la manufacture de pianos C. BECHSTEIN PIANOFORTEFABRIK AG (cf. n° 454 p.28) a décuplé à DM. 0,5 million le capital de sa filiale MÖBEL-HOLZBEARBEITUNGS GmbH (Berlin) pour en favoriser l'expansion.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Adca	P. 33	Ciments Lambert-Lafarge	P. 21
American U. B. S. Corp.	31	Cinecapital	32
American Yvette C°	42	Cinefinance	32
Ampex	29	C. I. T. A. F.	29
Armement Deppe	41	Clemessy	24
Audax	31	Clin-Byla	38
Babcock & Wilcox	27	Club Méditerranée	40
Banca Nazionale del Lavoro	31	Collo-Chemie Austria	23
Bankhaus Gottschalck & C°	34	Compteurs (Cie des)	28
Bankhaus Preusker & Thellen	33	Continental Edison (Cie)	26
Banque Commerciale de Paris	32	Control Data	29
Banque de l'Indochine	32-34	Darblay	33
Banque de l'Union Européenne	33	David & Sons (Europa)	22
Banque Vernes	32	Denain-Nord-Est-Longwy	34
Basalt	21	Diametal	27
Bayerische Staatsbank	34	Dow Banking	31
Bayerische Vereinsbank	31-34	Düllmann (Ernst)	25
Bechstein Piano (C.)	43	Duropal	38
Berliner Bank	31	E. F. I. M.	40
Bertelsmann Verlag (C.)	28	Electrorail	37
Blemtex	39	Elektrochemische Werke München	23
Blydenstein Willink	39	Encres Dresse	29
Boehringer Sohn (C.H.)	22	Euro Advertising	38
B. P. C. -British Printing Corp.	28	Everilady Corp.	39
Braunschweigische Staatsbank	34	Fabbi Editori (Fratelli)	29
Bristol Myers	37	Financière de Suez & de l'Union Parisienne	32
Brooke Bond Liebig	35	Fischer Management Consultants	24
Bubiag	20	Fontana & C° (Luigi)	42
Burlington Industries	39	General Foods	36
Campenon Bernard	21	Générale (Sté)	31
Capital Food Industries	35	Générale d'Electricité (Cie)	26-29-32
Casa Editrice Valentino Bompiani	29	Générale de Radiologie (Cie)	30
Causse & Cie France (E.)	41	Générale Sucrière	35
Cautions pour le Commerce & l'Industrie	33	Générale Transatlantique (Cie)	41
C. E. A. G.	27	Gerkens Cacao Industrie	35
Cegos-Steria-Cap	30	Gibson & C° (George)	40
Centouri-Sunliner	40	Gladbacher Wollindustrie	39
Chargeurs Réunis	41	Glemby International (France)	42
Chatillon	39	Granite Leaservice International	31
Chicago Dynamics Industries	27	Great Lakes Chemical Corp.	23
Chimique des Charbonnages	20-22	Grey-Poupon	35
Cibié	25		
Ciments Lafarge	21		

Grundig	P. 30	Maier Verlag (Otto)	P. 42
Grünzweig & Hartmann	42	Mannheimer Morgen Verlag	28
Gummi-Mayer	21	Manudax	25
Havraise & Nantaise Péninsulaire	41	Markenspielwarendienst	42
Heinz C° (H. J.)	35	Märklin & Cie (Gebr.)	42
Heinzelmann Maschenmode	39	Mediterranean Container Service	
Henkel	23	Italia	40
Hiab	27	Merison	26
Houtuko	20	Merlin-Gérin	25
Huiles, Goudrons & Dérivés	22	Metapontina Turistica	40
Illinois Tool Works	31	Metra	30
Immobilière & Financière Ewoto	34	Minerva Radio	30
Ina Corp.	32	Mobilier de France	20
Industrie- & Büropersonal Leasing	24	Monier & Klotz (Sté)	22
International Computers	29-30	Mutsaert's (A. & N.)	39
International Data	29	N. K. F. Groep	36
Internationale pour l'Informatique	29	Norddeutsche Landesbank	34
Istituto Librario Internazionale	28	Orangina Boissons Gazeuses Rhône	36
Italian Growth Fund	34	Pabecar	37
Johnson (Howard)	43	Papeteries de Belgique	37
Jokisch	35	Papeteries de Virginal	37
Juttner (Ernst-Peter)	26	Paris-Rhône	25
Kabelwerke Rheinshagen	36	Parizot	35
Kaiser Preussag Aluminium	36	Parkinson Cowan	26
Kali-Chemie	23	Perego-Pines	20
Kapal Alluminio d'Italia	36	Philips	25-30-36
Karstadt	24	Pickhardt & Siebert	37
Kaufhaus Grimme	24	Poclain	27
K. L. M.	43	Polymer Industrie Chimiche	39
Kon. Textiefabrieken Nijverdal		Precision Oltingue	27
Ten Cate	43	Procédés Sauter	26
Kun-Bau	20	Publicitas	38
Lambert Frères	21	Quant (Mary)	39
Landesgenossenschaftsbank Hannover		Raffineries & Sucrieries Say	35
Oldenburg	32	Raison Lagerweij	39
Laporte Industries	23	Reiffen-Handel	21
Lappe Arzneimittel (Paul)	37	Rheinstahl	28
Lear Siegler	25	Rhodiatoce	39
Lego	42	Rimij	28
Lensing (Rudolf)	27	Ruef	36
Lyonnaise des Eaux & de		Saint-Gobain-Pont-à-Mousson	32-42
l'Eclairage	26-32	Salins du Midi & des Salines	
Lyonnaise Immobilière (Cie)	33	de l'Est (Cie des)	34

Samiex			
Sartec			
Schranzhofer			
Sea-Land Services			
Sedagri			
Sema-Sesa			
Sempa-Chimie			
S. E. S. A.			
Shipley C°			
S. I. M. E. L.			
Sinteco			
Sobrom			
Soennecken (F.)			
S. O. F. I. A.			
Sofresid			
Solvay & Cie			
S. O. T. R. A. S. O. L.			
S. O. V. A. C. O.			
Steiff (Margarete)			
Stibbe-Monk			
Sybaris			
Takasago Europe			
Tedeco			
Thiokol			
Thomassen & Drijver-Verblifa			
Thomson-C. S. F.			
P. 21			
24			
42			
40			
23			
30			
38			
30			
22			
25			
39			
23			
20			
30			
34			
23			
41			
34			
42			
26			
40			
23			
31			
43			
31			
29			
Thomson-Houston			
Timken			
Treek Söhne (Carl)			
Trosstwijk (Arthur)			
Tucker, Anthony			
Ugine-Kuhlmann			
Unigros Handel			
Union des Assurances de Paris			
Union de Banques Suisses			
Union Financière & Minière			
United States Investment Plan			
United Transport C°			
Vallourec			
Vereinsbank in Hamburg			
Verlag Dr. Haas			
Vivo			
Wagemans & Van Tuinen			
Walon (Ets)			
Wasserette			
West-Friesland Eurotransport			
Westinghouse Electric			
Zeiss			
P. 30			
36			
20			
26			
33			
23			
36			
32-33			
31			
32-41			
34			
41			
34			
31			
28			
36			
20			
41			
26			
41			
30			
27			

